



## SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

FONDÉE LE 13 JUIN 1986 – RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 28 OCTOBRE 2005

sous le haut patronage de :

**S.A. E<sup>me</sup> Fra' Angelo de Mojana †**

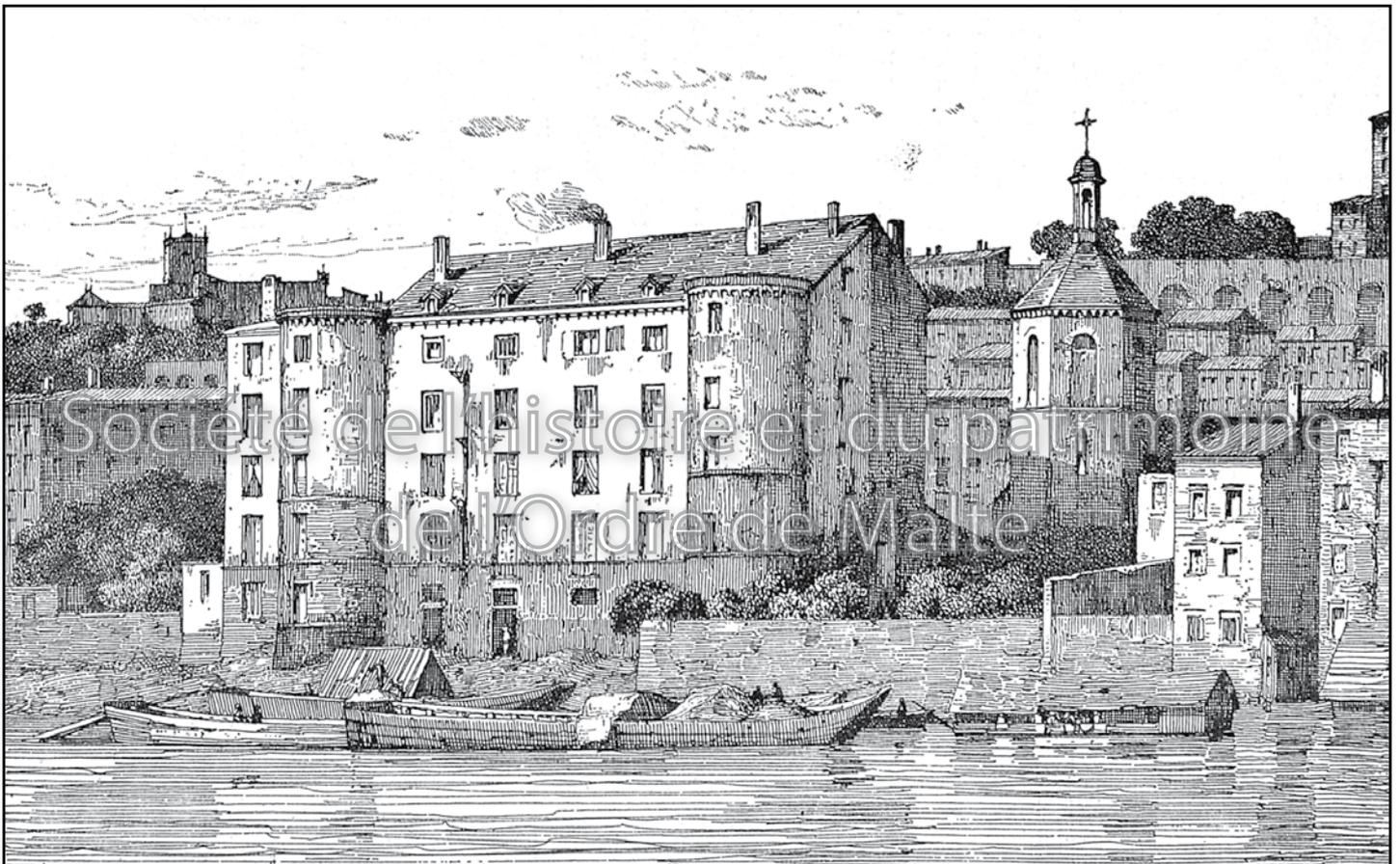
Prince et LXXVII<sup>e</sup> Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

**S.A. E<sup>me</sup> Fra' Andrew Bertie †**

Prince et LXXVIII<sup>e</sup> Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

Siège social : 10, place des Victoires - 75002 Paris

Téléphone : 01.42.96.48.36 - Courriel : [histoirepatrimoinemalte@gmail.com](mailto:histoirepatrimoinemalte@gmail.com)



# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

## BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

- |                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| M. Robert Mathern (1906-1998)     | M. (1907-1999) et Mme Michel Pomarat               |
| M. Melchior d'Espinay (1915-2000) | M. Antoine Hébrard                                 |
| M. Jean Grassion (1914-1999)      | Mme van der Sluijs, née Simone Lacroix (1917-1998) |
| Mme Cino del Duca (1912-2004)     | M. Alain Beltjens                                  |

## ANCIENS PRÉSIDENTS

- Bailli-prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge (1986-1992)
- Bailli-comte Géraud Michel de Pierredon (1992-2006)

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

- M. Jean-Pierre Babelon, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres).
- M. Alain Blondy, professeur à la Sorbonne et à l'Université de La Valette (Malte).
- M. Michel Bur, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), professeur émérite à l'Université de Nancy.
- † M. Jean Favier, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), directeur général honoraire des Archives de France et président de la Bibliothèque nationale de France.
- M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon.
- M. Pierre Toubert, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), professeur au Collège de France.
- M. André Vauchez, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), directeur honoraire de l'École française de Rome.
- M. Michel Zink, membre de l'Institut (Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, professeur au Collège de France.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Président : M. Jean-Bernard de Vaivre, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), grand officier du Mérite de l'Ordre de Malte
- Vice-Présidents : M. Gabor Mester de Parajd, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean (Grand Bailliage de Brandebourg), architecte en chef des Monuments historiques, correspondant de l'Académie d'architecture.  
M. Laurent Vissière, archiviste-paléographe, normalien, maître de conférences à Paris-IV Sorbonne, ancien membre de l'Institut universitaire de France.
- Trésorier : M. Laurent Vissière.
- Secrétaire : Mme Marie-Adélaïde Nielen, conservateur en chef des archives nationales, département du Moyen Âge et Ancien Régime.

## AUTRES MEMBRES (ordre alphabétique)

- M. Alain Beltjens, chevalier de Malte, avocat honoraire, auteur de plusieurs ouvrages sur les origines de l'Ordre.
- M. Alain Blondy, professeur aux universités de la Sorbonne et de La Valette.
- Madame Anne Brogini, ancien membre de l'École française de Rome, maître de conférences à l'Université de Nice-Sophia Antipolis.
- M. Michel Bur, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur émérite à l'Université de Nancy.
- M. Patrick Demouy, professeur émérite d'histoire médiévale à l'université de Reims Champagne-Ardenne et professeur associé à l'Institut catholique de Paris.
- M. Antoine Hébrard, chevalier du mérite de l'Ordre de Malte, président-directeur général du Who's Who in France et du Bottin Mondain.
- M. Jean-Vincent Jourdeuil, docteur en histoire médiévale, chercheur associé au LEM-Centre Européen de Recherche sur les Communautés, Congrégations et Ordres Religieux (UMR 8584).
- M. Jean-Loup Lemaitre, directeur d'études d'hagiographie et d'histoire monastique à l'EPHE.
- M. Philippe Plagnieux, professeur d'histoire de l'art du Moyen Âge à l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne et à l'École nationale des Chartes.
- M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), archiviste-paléographe, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon.
- Mme Françoise Roux, secrétaire générale de la Société historique Ernest d'Hauterive.
- M. Guillaume Saint-Guillain, byzantiniste, maître de conférences à l'université de Picardie.
- S. Exc. M. Laurent Stefanini, ambassadeur de France à Monaco, chevalier de Malte.

## CORRESPONDANTS RÉGIONAUX

- M. Jean-Vincent Jourdeuil : Champagne et Orléanais.
- M. Xavier Quenot : Bourgogne, Franche-Comté.

## SOMMAIRE DU BULLETIN N° 43

	Pages
<i>Les privilèges octroyés par les souverains pontifes aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Terre sainte et à Chypre (1113-1310).</i>	
Alain Beltjens .....	4
Résumé en anglais .....	14
 <i>L'hospice Sainte-Catherine : Rhodes 1445</i>	
Anthony Luttrell .....	15
Traduction en anglais .....	24
 <i>Désastres survenus à Rhodes et ayant entraîné la ruine de deux édifices insignes</i>	
<i>Le témoignage de Johan Hedenborg</i>	
Jean-Bernard de Vaivre .....	25
 <i>Le triomphe du pouvoir magistral.</i>	
<i>De la déposition de La Cassière (1581) à l'élection de Verdalle (1582)</i>	
Alain Blondy .....	47
 <i>« Le métier difficile d'archiviste » :</i>	
<i>concentration et professionnalisation des archives de l'ordre de Malte à l'époque moderne</i>	
Jean Bernard .....	55
 <i>Bibliographie :</i>	
<i>Les trois saisons : un carrosse sur le chemin du chevalier Antonio Bosio (Patrice Foutakis)</i>	
Jean-Bernard de Vaivre .....	63



## COTISATIONS POUR 2020-2021

- Membres titulaires : 40 € (France)  
60 € (hors France)
- Membres titulaires à vie : 400 € (France)  
600 € (hors France)

**Illustration de la couverture :**

*La commanderie de Saint-Georges à Lyon, au XIX<sup>e</sup> siècle.*

*La Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte ne prend pas la responsabilité des opinions exprimées dans les écrits dont elle autorise l'insertion dans le bulletin.*

# LES PRIVILÈGES OCTROYÉS PAR LES SOUVERAINS PONTIFES AUX HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM EN TERRE SAINTE ET À CHYPRE (1113-1310)

## XV

### Les privilèges concernant l'Hôpital de Jérusalem promulgués par le pape Alexandre III

#### § I.— Introduction

Né à Sienne, Rolando Bandinelli est élu pape, le 20 septembre 1159, sous le nom d'Alexandre III, quelques jours après le décès de son prédécesseur, Adrien IV, survenu au début du même mois. Si le nouveau chef de l'Église est surtout connu pour s'être opposé vigoureusement, pendant la majeure partie de son pontificat, à Frédéric I<sup>er</sup> Barberousse en s'associant au parti guelfe contre les Gibelins, on sait beaucoup moins que l'empereur germanique eut de bonnes relations, au début de son règne, avec la papauté. C'est ainsi qu'en 1155 Adrien IV appela Frédéric Barberousse pour chasser Arnaud de Brescia, un moine, disciple d'Abélard<sup>1</sup>, condamné pour hérésie, qui s'était emparé de Rome, avait res-tauré la république et le sénat romain et expulsé son prédécesseur Eugène III. L'empereur Frédéric I<sup>er</sup> accueillit favorablement la requête du souverain pontife, vainquit Arnaud et le livra au préfet de Rome qui ordonna son exécution. Le bourreau le fit brûler vif au château Saint-Ange, puis dispersa sans autre forme de procès ses cendres dans le Tibre. Reconnaisant, Adrien IV couronna Barberousse empereur en 1156. Cependant la bonne entente entre le pape anglais<sup>2</sup> et Frédéric ne dura pas longtemps et le premier, confronté aux prétentions

et à la politique annexionniste du second, n'eut d'autre ressource que de quitter précipitamment Rome<sup>3</sup> pour se réfugier à Bénévent<sup>4</sup>. La situation ne changea guère quand Alexandre III accéda à la chaire de saint Pierre. L'empereur Barberousse ravagea l'Italie et suscita au souverain pontife plusieurs compétiteurs, à savoir les antipapes Victor IV, Pascal III et Calixte III. Nommé par le parti impérial à la mort d'Adrien IV, Victor IV<sup>5</sup> qui appartenait à la famille des comtes de Tusculum, chassa Alexandre III de Rome, le somma, en 1160, de comparaître devant un concile à Pavie, au cours duquel il anathémisa son rival, mais il mourut à Lucques en 1164. Nommé également par les partisans de l'empereur, sous le nom de Pascal III, le cardinal Gui de Crème succéda à Victor IV. Il décédera quatre années plus tard, en 1168, à Rome après avoir présidé une diète à Wurtzbourg. Quant à Jean Morson, abbé de Strume, qui fut investi de la charge pontificale sous le nom de Calixte III, il finira par se soumettre, en 1178, à Alexandre III qui s'était réconcilié, en 1177, avec Frédéric Barberousse, lors d'une entrevue qui eut lieu à Venise. C'est que, entretemps, le pape avait sollicité et reçu l'appui des villes de Milan, de Crémone et de Pavie qui s'unirent sous la dénomination de Ligue lombarde pour barrer la route à l'empereur germanique et assurer le pouvoir de leur protégé en Italie. En 1176, les ligueurs parvinrent à vaincre l'infatigable Hohenstaufen à Legnano, ce qui permit de conclure un traité de paix d'abord à Venise, puis, en 1183, à Constance<sup>6</sup>. Pour être complet nous signalons que Lando Frangipane di Sezze fut antipape sous le nom d'Innocent III de 1179 à 1180, année au cours de laquelle il mourut dans une une geôle

<sup>1</sup> Arnaud de Brescia né vers 1085, mort en 1155, partageait les idées révolutionnaires d'Abélard, le célèbre théologien et philosophe français, auteur d'*Historia calamitatum* (Histoire des calamités). Arnaud voulait dépouiller de ses biens le clergé qu'il jugeait corrompu, afin que celui-ci retrouve la simplicité et l'austérité des premiers temps de l'Église.

<sup>2</sup> Nicholas Breakspear, le futur Adrien IV, est né à Langley, dans le Hertfordshire. Il sera élu pape le 5 décembre 1154 et décédera, le 1<sup>er</sup> septembre 1159 à Anagni. Ce pape s'est illustré en confirmant, le 24 juin 1158, aux termes de la bulle « *Etsi ex iniuncto* » la donation faite à Raymond Béranget IV comte de Barcelone, par le Saint-Sépulcre, l'Hôpital et le temple, du royaume d'Aragon, que le roi Alphonse I<sup>er</sup> le Batailleur leur avait légué en octobre 1131. Voyez Beltjens, Les privilèges concédés... in *Studi Melitensi XVII*, 2009, pp. 14 et 15, ainsi que Delaville Le Roulx, *Cart. I*, n° 136.

<sup>3</sup> Nous savons qu'Adrien IV résidait à Rome avant que Barberousse ne le contraigne à s'enfuir, grâce au renouvellement de la bulle *Quam amabilis Deo* que ce pape promulgua au Vatican, les 11 et 14 mars 1155 : voyez Delaville Le Roulx, I, p. 179, numéros 235 et 236. Voyez aussi le renouvellement de la bulle *Christiane fidei religio* du 12 janvier 1155, également promulgué au Vatican, chez Delaville Le Roulx, I, p. 178, n° 233

<sup>4</sup> Nous savons qu'Adrien IV était à Bénévent grâce au renouvellement de la bulle *Quam amabilis Deo* que ce pape promulgua dans cette ville, le 19 novembre 1155 : voyez Delaville Le Roulx, I, pp. 181 et 183, numéros 239 et 243.

<sup>5</sup> Ottaviano di Monticello. Victor IV ou V, qui fut antipape de 1159 à 1164.

<sup>6</sup> Frédéric reconnaît l'indépendance des villes lombardes à Constance.

d'Alexandre III. Celui-ci contraignit le roi d'Angleterre Henri II à faire amende honorable pour l'assassinat de Thomas Becket commis par ses partisans, à Canterbury, le 29 décembre 1170. En 1179, le même pape tint le troisième concile du Latran qui attribua exclusivement aux cardinaux le droit d'élire le souverain pontife à la majorité des deux tiers. En outre, il abolit la servitude et réserva aux papes la canonisation des saints. Il s'éteignit à Rome, le 20 août 1181, entouré de l'affection des Romains.

## § II.— La bulle *Ad audientiam apostolatus promulguée entre 1159 et 1181 par le pape Alexandre III.*

« Alexander<sup>7</sup> Eboracensi episcopo. Ad audientiam apostolatus nostri pervenit quod quidam diaconus, G. nomine, volens in presbyterium ordinari, archidiaconum suum adit, et, tunica nepoti archidiaconi collata, ut ejus negotium promoveret, sic est in presbyterium, ut creditur, ejus interventu et auxilio ordinatus. Tempore vero procedente, cum eum conscientia super hujusmodi ordinatione accusaret, communicato virorum prudentium consilio, ad religionem fratrum Hospitalis Hierosolymitani transiit ; in qua quidem religione, sicut asseris, decennio permansit, et nunc, arctioris religionis obtentu, ab eorum consortio separari, et in loco desiderat solitario per dignos penitentiae fructus delictorum veniam obtinere, secrete sacerdotale officium exequendi licentia misericorditer observata. Ceterum cum in privilegiis Hospitalis manifestius prohibetur, post factam in eadem domo professionem, discedere, etiam arctioris religionis obtentu, illius voto assensum nequivimus impertire. Faciat igitur apud predictos Hospitalarios, sine executione sacerdotalis officii, dignos penitentiae fructus, sciens quod quelibet occulta loca sine gratia animas salvare non possunt. Quid enim paradiso jucundius ? Quid celo securius ? Et tamen ex paradiso homo, et angelus de celo cecidisse peccando minime dubitatur<sup>8</sup>. »

## A.— Le texte de la bulle *Ad audientiam apostolatus.*

G., un diacre anglais, qui avait prononcé ses vœux dans l'Hôpital de Jérusalem au cours de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, avait demandé à sa hiérarchie, au bout d'une dizaine d'années, l'autorisation de se retirer dans un lieu solitaire afin d'obtenir le pardon de ses péchés en faisant pénitence. Dans sa bulle *Ad audientiam apostolatus*<sup>9</sup> qu'il promulgue entre 1159 et 1181, le pape Alexandre III ordonne à Roger de Pont l'Evêque, archevêque d'York, d'empêcher G. de quitter l'Hôpital de Jérusalem. Je reproduis ci-dessous, en latin, dans la colonne de gauche, quelques extraits de ce document. Pour le confort du lecteur, je placerai, en regard de ceux-ci, dans la colonne de droite, leur traduction française.

« Alexandre<sup>10</sup> à l'évêque d'York. Il a été porté à Notre connaissance, lors de Notre audience apostolique, qu'un certain diacre, dénommé G., voulant être ordonné prêtre, s'était rendu chez son archidiacre. Par la suite, il a offert une tunique au neveu de celui-ci, pour qu'il fasse avancer son affaire et, comme on le croit, il obtint satisfaction grâce à cette intervention et à cette aide. Quelque temps plus tard, comme sa conscience lui reprochait d'avoir obtenu l'ordination de cette manière, il prit conseil auprès d'hommes prudents et passa dans la religion des frères de l'Hôpital de Jérusalem. Cependant, comme tu l'affirmes, il demeura pendant une dizaine d'années dans cet Ordre, puis, maintenant, dans le but d'embrasser une religion plus étroite, il désire quitter la communauté des frères et se retirer dans un lieu solitaire afin d'obtenir le pardon de ses péchés par le truchement des fruits méritoires de la pénitence, en observant scrupuleusement [les conditions auxquelles sera subordonnée] l'autorisation de célébrer à l'écart l'office sacerdotal. Toutefois, comme les privilèges de la maison de l'Hôpital interdisent manifestement de quitter celle-ci après y avoir fait sa profession, même pour embrasser une religion plus étroite, Nous ne pouvons donner Notre consentement à la requête [que G. Nous a soumise]. Qu'il cueille par conséquent les fruits méritoires de la pénitence chez les susdits Hospitaliers sans célébrer l'office sacerdotal en sachant qu'aucun lieu caché ne peut sauver les âmes sans la grâce. En effet, qu'y a-t-il de plus agréable que le paradis ? Existe-t-il un lieu qui soit plus sûr que le ciel ? Et cependant il est indubitable que l'homme et l'ange ont été expulsés du ciel en commettant le péché. »

<sup>7</sup> Il s'agit du pape Alexandre III.

<sup>8</sup> Ce texte est extrait de Delaville Le Roulx, *Cart. I*, n° 271, pp. 204 et 205.

<sup>9</sup> Voyez la bulle *Ad audientiam apostolatus* promulguée entre 1159 et 1181 par le pape Alexandre III chez Delaville Le Roulx, *Cart. I*, n° 271, pp. 204 et 205.

<sup>10</sup> Il s'agit du pape Alexandre III.

## B.— Le commentaire de la bulle *Ad audientiam apostolatus*.

Comme le pape Alexandre III le rappelle à juste titre dans sa bulle *Ad audientiam apostolatus*, les privilèges accordés aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem leur défendent expressément de quitter la maison de l'Hôpital lorsqu'ils ont prononcé leurs vœux, même s'ils ont l'intention d'embrasser une religion plus sévère et plus étroite ; cette interdiction constitue une des règles les plus importantes des grands ordres militaires. En effet, celle-ci est reprise non seulement dans la bulle templière *Omne datum optimum* promulguée, le 29 mars 1139, par le pape Innocent II, mais également dans la bulle hospitalière *Christiane fidei religio* promulguée, le 21 octobre 1154, par le pape Anastase IV : «[...] *fratribus quoque vestris semel devotis atque in sacro vestro collegio receptis post factam professionem et habitum religionis assumptum revertendi ad seculum intercludimus facultatem, nec alicui eorum fas sit post factam professionem semel assumptam crucem dominicam et habitum vestre professionis abicere vel ad alium locum seu etiam monasterium maioris sive minoris religionis obtentu invitatis seu inconsultis fratribus aut eo, qui magister extiterit, liceat transmigrare. Nullique ecclesiastice secularive persone ipsos suscipiendi aut retinendi licentia pateat*<sup>11</sup>. » Mises à part quelques légères différences, les clauses interdisant d'abandonner l'habit de profession lorsque les vœux ont été prononcés, telles qu'elles sont reprises dans les bulles pontificales du 29 mars 1139 et du 21 octobre 1154, se ressemblent très fort<sup>12</sup>. Comme nous l'avons vu dans une autre étude, l'interdiction édictée dans ces deux célèbres privilèges trouve sa source dans la bulle hospitalière *Quanto in Iherosolimitano* promulguée, le 27 mars 1138 par le pape Innocent II<sup>13</sup>.

En conséquence, le souverain pontife refuse de réserver une suite favorable à la requête du diacre G. qui avait prononcé ses vœux et pris l'habit de religion. Admis au sein de la communauté hospitalière, il ne pouvait donc ni retourner dans le monde ni entrer dans une autre maison ou dans un autre monastère, sous prétexte d'embrasser une religion plus grande ou plus étroite, contre le gré ou le consentement des frères ou de celui qui remplit les fonctions de maître<sup>14</sup>.

Le pape Alexandre III fait allusion à l'expulsion d'Adam et Eve du paradis terrestre pour avoir suivi les conseils du démon déguisé en serpent et mangé le fruit défendu.

Soulignons enfin que c'est dans la bulle *Ad audientiam apostolatus* que les Hospitaliers sont désignés pour la première fois sous la dénomination de « *religio fratrum Hospitalis Hierosolymitani*<sup>15</sup> ».

## C.— La date de promulgation de la bulle *Ad audientiam apostolatus*.

Delaville Le Roulx situe la promulgation de la bulle *Ad audientiam apostolatus* par le pape Alexandre III entre 1159 et 1181, c'est-à-dire entre le jour de l'élection de ce pape qui a eu lieu le 20 septembre 1159 et le jour de son décès survenu le 20 août 1181. Cette bulle ainsi que les six autres qui suivent plus bas<sup>16</sup> ne peuvent malheureusement être datées d'une façon plus précise parce qu'elles proviennent, d'une part, de recueils d'actes pontificaux constitués pour compléter les décisions du concile du Latran qui s'est tenu en 1179 et, d'autre part, des collections des décrétales de Grégoire IX. Si les compilateurs ont pu réunir de nombreuses bulles d'Alexandre III dans ces recueils et collections, ils ont cependant négligé de transcrire les dates qui figuraient vraisemblablement dans les originaux<sup>17</sup>.

<sup>11</sup> En français : « Nous interdisons à vos frères, une fois qu'ils se seront consacrés à Dieu et qu'ils auront été admis dans votre sacré collège après avoir prononcé leurs vœux et pris l'habit de religion, de retourner dans le monde ; il n'est pas permis à [vos frères], après qu'ils auront prononcé leurs vœux, d'abandonner la croix du Seigneur une fois qu'ils l'auront prise ainsi que l'habit de votre profession, ni d'entrer dans une autre maison ou dans un autre monastère, sous prétexte qu'il s'agit d'une religion plus grande ou plus étroite, contre le gré ou le consentement des frères ou de celui qui remplit les fonctions de maître. Voyez aussi Beltjens, Les privilèges octroyés... », in SPHOM n° 39 de 2018, page 12.

<sup>12</sup> Voyez à ce sujet Beltjens, Les privilèges octroyés... », in SPHOM n° 39 de 2018, page 27.

<sup>13</sup> Beltjens, Les privilèges octroyés... », in SPHOM n° 38 de 2018, pp. 17 à 19.

<sup>14</sup> Cf. Beltjens, Les privilèges concédés..., ch. IX, dans *Studi Melitensi XV*, 2007, p. 62 et pp. 84 à 86.

<sup>15</sup> Cf. R. Hiestand, *Vorarbeiten zum Oriens Pontificius II, Papsturkunden für Templer und Johanniter, Neue Folge, Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften in Göttingen*, 1984, p. 125, note 81. Voyez aussi Beltjens, Les privilèges concédés..., chap. IX, § III.-, F.-, p. 97, dans *Studi Melitensi XV*, 2007.

<sup>16</sup> Voyez ces six bulles *infra* sous les §§ III, IV, V, VI, VII et VIII qui suivent.

<sup>17</sup> Delaville Le Roulx, *Cart. I*, n° 271, pp. 204 et 205 et notamment la note 8.

## Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

---

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,  
vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse : 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : [histoirepatrimoinemalte@gmail.com](mailto:histoirepatrimoinemalte@gmail.com)

# L'HOSPICE SAINTE-CATHERINE :

## RHODES 1445<sup>1</sup>

Le *borgo* de la Rhodes byzantine et hospitalière se trouvait au sud et au sud-est de l'enceinte fortifiée (fig. 1). Une voie principale courait approximativement vers l'est de cette enceinte pour aboutir à l'extrémité du môle des moulins en un point où, aux environs de 1350, de nouvelles murailles élevées par l'Ordre obliquent brusquement vers le sud. À ce moment là, un mur défensif longeait la rive du port principal, doté d'une porte près du début du môle<sup>2</sup> (fig. 2). À l'angle de ce dispositif fortifié existait, du côté de la terre, élevée à une date que l'on ne peut préciser, une tour ronde, connue en 1480 sous le nom de *tour des grains* ou de *tour du port*<sup>3</sup> (fig. 3). C'était probablement là que l'on stockait le grain qui devait être moulu dans les moulins implantés sur le môle et il y avait sans doute des greniers à proximité. À environ une cinquantaine de mètres à l'ouest de cette tour, il y avait une porte percée dans la muraille et surmontée d'un dispositif défensif, connue en 1480 sous le nom de tour de Sainte-Catherine<sup>4</sup> (fig. 4).

Les deux églises proches de la *tour des grains* ont longtemps été considérées comme Sainte-Marie de la Victoire dite Niki et Saint-Pantaleimon, mais toutes deux se trouvaient clairement ailleurs<sup>5</sup> et l'église proche de la tour était en fait celle de l'hospice de Sainte-Catherine, fondé en 1391. Le bâtiment situé à 120 mètres au sud-ouest de la *tour des grains* était également un hospice ou maison des pauvres pèlerins de Sainte-Catherine qui fut probablement restauré ou agrandi vers 1516, mais cet autre hospice n'était pas situé sur le site de l'hospice

mentionné en 1391. Les investigations menées sur le site derrière la *tour des grains* ont révélé un bâtiment de 21 mètres sur 25 et d'environ 9 mètres de haut, considéré hypothétiquement comme un *fondaco* de taille considérable, datant de l'époque de peu antérieure ou juste postérieure à la conquête de Rhodes par l'Ordre des Hospitaliers en 1309. Un bâtiment antérieur peut fort bien être resté en service après 1309. Les autres vestiges sont ceux d'une église latine, de style gothique, à voûtes d'arêtes et abside semi-hexagonale construite contre les murailles même de la ville (fig. 5 et 6), juste au sud de la tour, où en 1391 existaient probablement déjà des défenses ou un mur de protection<sup>6</sup>. Les bâtiments originaux de 1391 ont possiblement été reconstruits, réparés ou agrandis d'une manière ou d'une autre, peut-être après le siège de 1444 ou celui de 1480, voire après les tremblements de terre de 1481. Une dalle tumulaire latine, datant d'environ 1400, d'un certain *dominus G.* découverte sur le site de l'hospice peut avoir été celle d'un pèlerin de passage décédé à Rhodes<sup>7</sup>. Des fouilles supplémentaires ultérieures sur le site et la publication détaillée de leurs résultats, ainsi que des recherches dans les archives de l'Hôpital et les nombreux récits de pèlerins, pourraient apporter des réponses.

En 1224, le gouverneur grec de Rhodes autorisa les Vénitiens à avoir dans la cité une église, une résidence, un *fondaco* et une *curia*. Si cet établissement a été réalisé, il a peut-être été construit à l'extrémité du môle des moulins où commerçants et autres voyageurs pouvaient débarquer. En 1309, un notaire génois délivra un document sur un môle de Rhodes, pas autrement identifié : *apud modulum*. En 1346 et 1349, il y avait quelque part dans le *borgo* un hospice latin de Sainte-Marie qui était censé apporter de l'aide aux pèlerins et aux pauvres.

<sup>1</sup> De nombreuses informations précieuses ont été fournies par Anna-Maria Kasdagli, Katerina Manoussou-Della, Simon Phillips et Sofia Zoitou. Jean-Bernard de Vaivre m'a en outre communiqué beaucoup d'éléments et bien voulu traduire mon texte en français.

<sup>2</sup> K. Manoussou-Della, *Medieval Town of Rhodes: Restoration Works* (1985-2000) (Rhodes, 2001), 146-147; *Μεσαιωνική Πόλη Ρόδου 2000-2008* (Rhodes, 2008), 115-119; *Medieval Town of Rhodes: Restoration Works 2011-2016* (Rhodes, 2017), 138-157. J.-B. de Vaivre, « Le siège de 1480, les tremblements de terre de l'année suivante et le remodelage de la ville de Rhodes » in *Les sièges de Rhodes de l'antiquité à la période moderne*, éd. N. Faucherre – I. Pimouguet-Pédarros (Rennes, 2010), 245-285.

<sup>3</sup> J.-B. de Vaivre – L. Vissière, *Tous les deables d'enfer: relations du sièges de Rhodes par les Ottomans en 1480* (Genève, 2014), 169 et n. 64; la tour est bien représentée dans plusieurs illustrations, *ibid.*, par exemple planche 54.

<sup>4</sup> A. Gabriel, *La Cité de Rhodes MCCCX-MDXII*, 2 vols. (Paris, 1921-1923), t. I, 62, fig. 4, planche 2; De Vaivre – Vissière, p. 203, figures 15-16.

<sup>5</sup> L'article de J.-B. de Vaivre, « Commémoration par Pierre d'Aubusson du siège de Rhodes de 1480 », *Bulletin de la Société de l'histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte*, 28 (2013), 17-30, est décisif.

<sup>6</sup> K. Manoussou-Della - G. Dellas, « Η ανατολική συνοικία του Μπούργκου της πόλης της Ρόδου. Πολεοδομικοί και αρχιτεκτονικοί μετασχηματισμοί », *Δελτίον της Χριστιανικής Αρχαιολογικής Εταιρείας*, Période IV, Vol. 40 (2019), 139-160, avec plans et références non répétés ici ; ils résument des recherches inédites, soulignant la nature en partie hypothétique de leurs interprétations. Plus de détails dans G. Katsou, *Αρχαιολογικόν Δελτίον* 53, (1998), 1000-1002, fig. 11; G. Dellas, « Οι σταυροθολιακές εκκλησίες της μεσαιωνικής Ρόδου », in *Ρόδος 2.400 Χρόνια. Πρακτικά*, Vol. II (Athènes, 2000), 355-356, fig. 2, planche 145 ; E. Kollias, « Αναζητώντας τα χαμένα μνημεία της μεσαιωνικής πόλης της Ρόδου », p. 283-297, in *15 Χρόνια Έργων Αποκατάστασης στη Μεσαιωνική Πόλη της Ρόδου* (Athènes, 2007), planches 258-271; *Μεσαιωνική Πόλη Ρόδου*, 115-119.

<sup>7</sup> A.-M. Kasdagli, *Stone Carvings of the Hospitaller Period in Rhodes: Displaced Pieces and Fragments* (Oxford, 2016), 150.

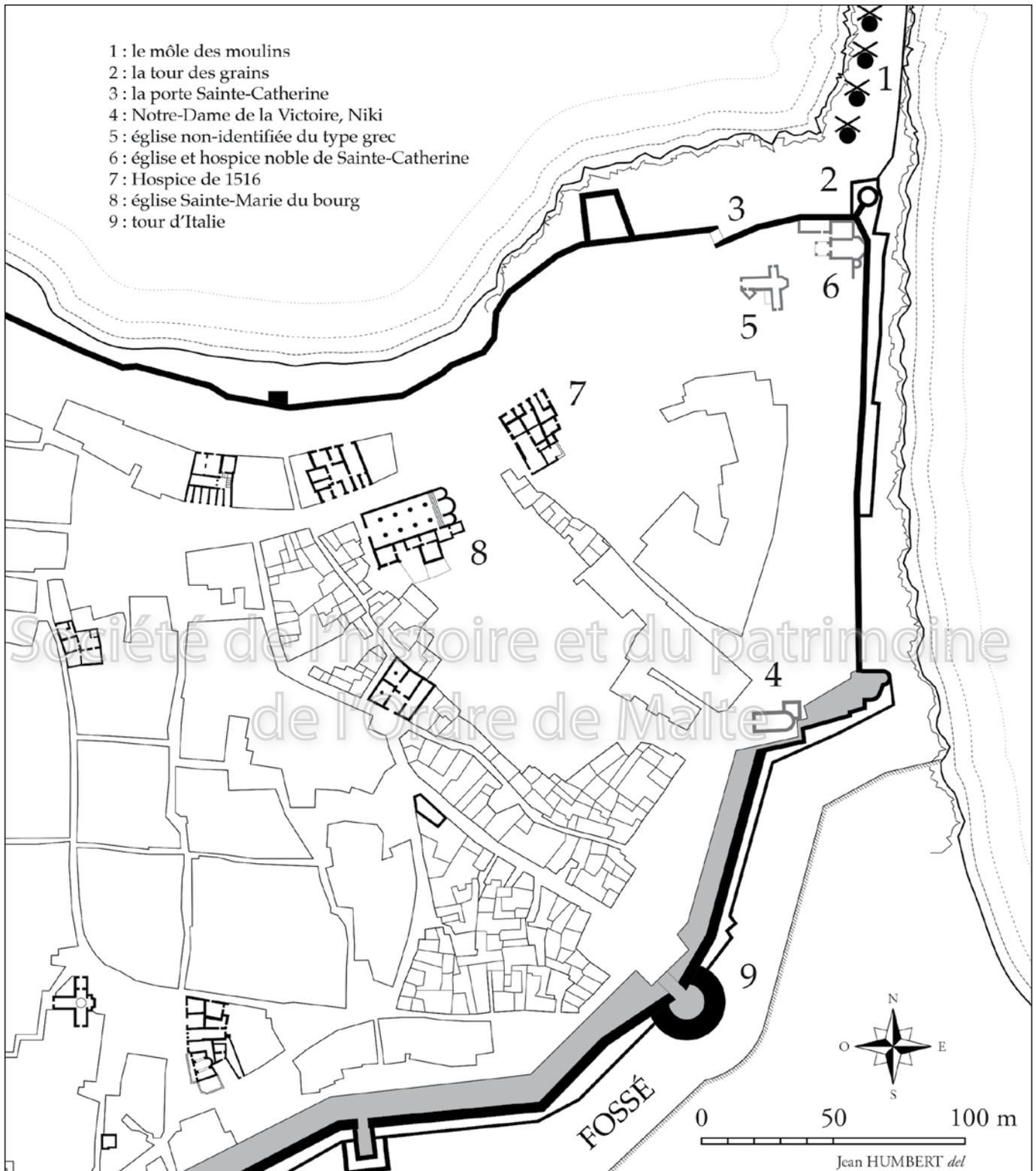
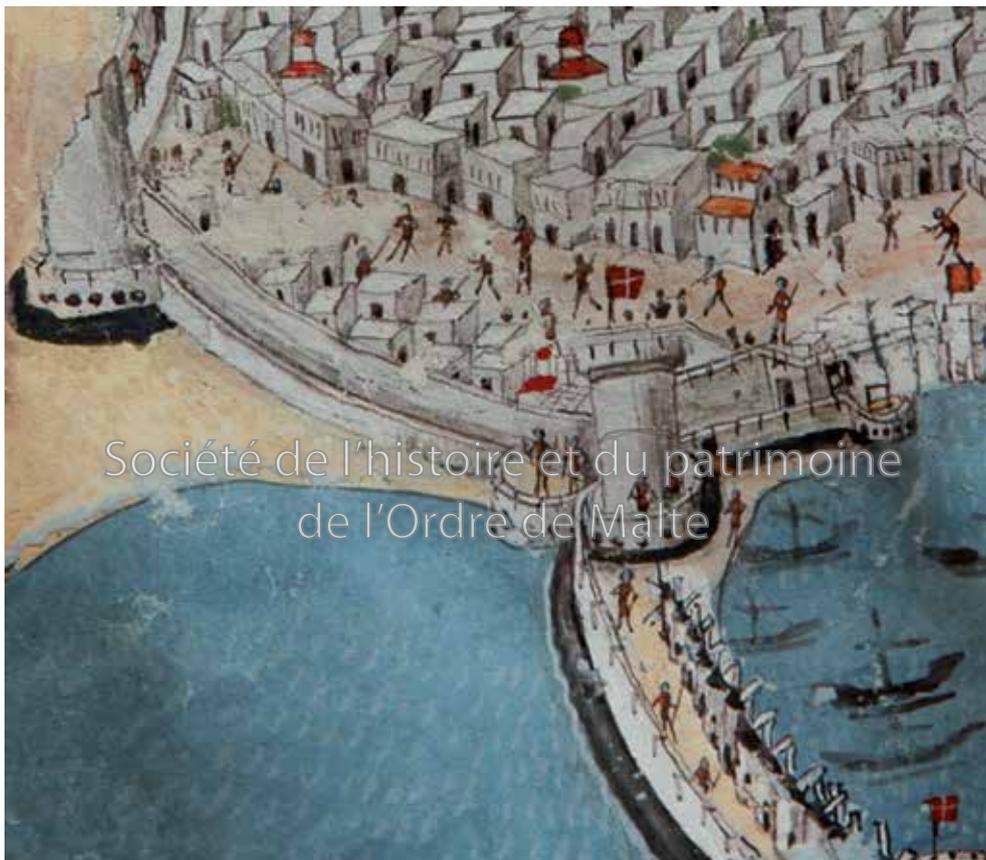


Fig. 1 - Le secteur nord-est de la ville médiévale de Rhodes (J. Humbert del.)



*Fig. 2 - Vue satellite du secteur nord-est de la ville médiévale (Google earth).*



*Fig. 3 - Le môle des moulins, la tour des grains et les murailles.  
Détail du fol. 50v° du ms BnF lat. 6067 (cl. JBV 2003)*



*Fig. 4 - La tour et porte Sainte-Catherine, vue de l'intérieur de l'enceinte (cl. JBV 2007).*



*Fig. 5 - Site de l'église Sainte-Catherine, vue depuis l'est (cl. JBV 2010).*



Fig. 6 - Site de l'église Sainte-Catherine, angle nord-est (cl. JBV 2010).

Il s'agissait apparemment de l'*hospitalis* mentionné en 1357 destiné aux pèlerins pauvres, aux pauvres infirmes et aux autres pauvres. Il n'a apparemment pas été mentionné par la suite sous le vocable de Sainte-Marie. Très vraisemblablement c'était sur un site proche de l'église de la paroisse latine de Sainte-Marie-du-bourg qui devint par la suite la maison des pauvres agrandie ou restaurée aux environs de 1516<sup>8</sup>.

La tradition du service des pèlerins par l'Ordre des Hospitaliers instituée en Terre sainte s'est poursuivie à Rhodes après 1309<sup>9</sup>. Le culte de sainte Catherine

constituait l'une des manifestations de ce processus et en témoigne un reliquaire avec un bras de cette sainte portant les armes de fr. Hélión de Villeneuve, maître de l'Hôpital de 1319 à 1346<sup>10</sup>. Vers 1358, le prieur de Venise établit à Venise un hospice destiné aux pauvres et aux malades et dédié à sainte Catherine, patronne des Hospitaliers italiens<sup>11</sup>. En 1391, afin d'accueillir les pèlerins de passage, un éminent membre de l'Ordre, fr. Domenico de Alamania ou Alemagna, qui appartenait à une famille noble du royaume de Naples, fonda, ou peut-être refonda, un hospice dédié à Sainte-Catherine en réservant *omne jus patronatus* à l'amiral comme chef de la Langue d'Italie. Il était situé à côté ou près des murs de la porte du môle: *iuxta menia porte scilicet*

<sup>8</sup> A. Luttrell, *The Town of Rhodes: 1306-1356* (Rhodes, 2003), 122-123, 134, 144, 173, 181-185, 258-260, 267-278, figs. 3, 13, 39. *Ibid.*, 267-278, nécessite correction. L'hôpital conventuel dans le castrum était apparemment antérieur à 1355; les armes de fr. Roger de Pins (1355-1365) se trouvent sur les constructions contiguës. L'hôpital pour les pauvres, les malades et les pèlerins, mentionné en 1357 était vraisemblablement l'*hospitalis* de Sainte-Marie et était très probablement sur le site de la maison des pauvres dédiée plus tard à Sainte-Catherine et restaurée vers 1516.

<sup>9</sup> *Idem*, « Rhodes and Jerusalem, 1291-1411 » *Byzantinische Forschungen*, xii (1987), 189-207; *idem*, « The Rhodian Background of the Order of St John on Malta », in *The Order's Early Legacy on Malta*, éd. J. Azzopardi (Malte, 1989); *idem*, « Shared Worship at Filerimos on Hospitaller Rhodes 1306-1421 » in *The Templars, the Hospitallers and the Crusades: Essays in Homage to Alan J. Forey* (Abingdon, 2020), 116-126; M. Dupuy, « An Island called Rhodes' and the 'Way' to Jerusalem: Change and Continuity in Hospitaller Exordia in the Later Middle Ages » in *The Military*

*Orders*, 2: *Welfare and Warfare*, éd. H. Nicholson (Aldershot, 1998), 343-348; J. Hasecker, *Die Johanniter und die Wallfahrt nach Jerusalem (1480-1522)* (Göttingen, 2008); M. Bacci, « Shaping the Holy Topography of Saint Catharine in the Late Middle Ages », in *At Home in Art: Essays in Honour of Mario Buhagiar*, éd. C. Vella (Malte, 2016), 325-328; A. Luttrell – G. O'Malley, *The Countryside of Hospitaller Rhodes 1306-1423: Original Texts and English Summaries* (Abingdon, 2019), 63-67; V. Shotten-Hallel, « The Architectural Language of the Hospitaller Church of St. John, Acre, and its Historical Context » in *Crusading and Trading between West and East: Studies in Honour of David Jacoby*, éd. S. Menache et al. (Abingdon, 2019), 127-146.

<sup>10</sup> Luttrell (1989), 10-11, planche p. 73.

<sup>11</sup> *Idem*, « The Hospitallers' Hospice of Santa Caterina at Venice: 1358-1451 », *Studi Veneziani*, xii (1970), 369-383.

*moduli*. Il était doté d'une *capella interius fabricata*, une chapelle ou oratoire situé à l'intérieur; le terme *ecclesia* n'était pas utilisé dans le texte<sup>12</sup>. Les termes *ecclesia* et *capella* étaient cependant souvent interchangeables dans les documents rhodiens. En 1395, Nicola de Martoni décrit l'*ecclesia* et l'*hospitalis* comme réservés aux « nobles » et il y énumérait les reliques de cette *ecclesia*<sup>13</sup>. En 1403, Ruy González de Clavijo séjourna dans l'hôtel d'un hospitalier dans laquelle se trouvait une église de Sainte-Catherine : « *una posada de un cavallero de la orden, en que estava una iglesia de Santa Catalina* ». Le texte n'indique pas si cette *iglesia* se trouvait à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment de l'hospice<sup>14</sup>. Vers 1410, fr. Domenico de Alamania, agissant alors à Rhodes comme lieutenant du maître absent, obtint la permission du pape Jean XXIII de transférer l'hospice et l'*ecclesia* de Sainte-Catherine aux franciscains; mais le fr. Domenico mourut en 1411 et son neveu, fr. Giacomo de Alamania, qui détenait les lettres papales, refusa de les remettre aux franciscains et l'arrangement devint caduc<sup>15</sup>. Fr. Domenico avait en quelque sorte réservé le contrôle de l'hospice à sa famille, situation que le fr. Giacomo aurait probablement tenu à préserver.

Le 28 février 1445, quelques mois après le siège meurtrier des Mamelouks qui s'était achevé en septembre 1444, le maître de l'Hôpital loua au Syrien Antonius Bertin et à sa femme un petit terrain vacant mesurant 4 sur 3,5 cannes, soit environ 8,80 mètres sur 7,70, pour construire une maison à un ou éventuellement deux étages. Le site était à côté de l'enceinte principale de la cité, mais un espace devait être laissé entre la maison et le mur pour les mouvements de troupes le long d'un espace formant un couloir. En entrant dans le *borgo* par la porte du môle, le terrain à bâtir aurait été situé sur la droite et adjacent à la voie principale, en supposant que la porte ait été, comme elle fut plus tard, à angle droit par rapport à la muraille. La parcelle faisait face à la porte - *aspectu porte* - et était « près » de l'*ecclesia* de Sainte-Catherine. À l'est et à l'ouest de la parcelle se trouvaient diverses petites maisons qui jouxtaient en

quelque sorte la maison de Ser Catalani della Maca<sup>16</sup>. La zone était évidemment à l'extérieur de la voisine et, curieusement, une représentation contemporaine du siège de 1480 montre sur le site de l'hospice une maison avec une cheminée et un toit en pente, tous deux dans un style français ou au moins occidental (fig. 7).

Le bâtiment de l'hospice comportait deux étages et était construit contre la muraille principale de la ville. L'acte de 1391 mentionnait une *capella interius* ou « chapelle intérieure », construite à cette époque. Le visiteur de 1403 parlait d'une *iglesia* tandis que la bulle de 1445 mentionnait une *ecclesia*. Un texte de 1494 concernant l'hospice fait mention d'un hospitalier, résident, qui en était le prieur et y possédait une *camera*; il indiquait également l'existence d'une *sacristia* et d'un *oratorium*<sup>17</sup>. Le texte de 1445 ne donnait pas l'*ecclesia* comme limite, mais indiquait *prope* c'est-à-dire à proximité du terrain loué. L'église ou la chapelle construite dans la muraille orientale se trouvait en fait à une distance d'environ 25 mètres de la parcelle<sup>18</sup>. Cette église comportait des salles latérales dont l'une aurait pu servir de sacristie ou même d'oratoire sice terme impliquait une petite chapelle. Environ 20 mètres au sud-est du site de la parcelle et de l'autre côté de la voie, se trouvait la façade d'une église cruciforme de type grec non identifiée<sup>19</sup>.

Le bâtiment, également à vocation d'hospice comme maison des pauvres, implanté à environ 120 mètres au sud-ouest de l'hospice de 1391 portait la date 1516, la roue de Sainte-Catherine, les armoiries du maître fr. Fabrizio del Carretto et de fr. Costanzo de Opertis, tous deux ayant porté successivement le titre d'amiral et, à ce titre, tous deux donc responsables de l'administration de la fondation de 1391. Sur la face nord de ce bâtiment se trouve un caisson aux armes d'Alamania dans un style de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, écu portant le chef de la Religion. Ce bâtiment, déjà en mauvais état lorsque Albert Gabriel

<sup>12</sup> Luttrell – O'Malley, 210-213. C'est une référence à une *capella*, comme encore en 1401 (*ibid.*, 242), mais à une *ecclesia* en 1411 (La Vallette, National Library of Malta, Archives de l'Ordre de Saint-Jean, AOM 339, fol. 230v-232 [pagination au crayon fol. 264v-266]). En 1448 sont mentionnés des *magazena sancta Katerine in inferiore judaica*: K. Borchardt – A. Luttrell, « The Latin Will of a Jewish Burgensis of Rhodes, 1448 » *Crusading and Trading*, 166. Ces magasins étaient peut-être la propriété de l'hospice des pèlerins de 1391, bien qu'il y ait eu une église grecque de Sainte-Catherine dans la *giudecca* « inférieure ».

<sup>13</sup> *Io notaio Nicola de Martoni: il Pelegrinaggio ai Luoghi Santi da Carinola a Gerusalemme 1394-1395*, éd. M. Picchirillo (Jérusalem, 2003), 124, 126. Il n'y avait aucune autre référence à ces reliques ou à aucune indulgence liées à elles; elles pourraient avoir été saisies dans la *spolia* de fr. Domenico.

<sup>14</sup> Ruy González de Clavijo, *Embajada a Tamorlán*, éd. F. López Estrada (Madrid, 1999), 95.

<sup>15</sup> AOM 339, fol. 230v-232 [264v-266], discuté dans Luttrell (1987), 199-200.

<sup>16</sup> Le texte qui n'avait pas été édité jusqu'à présent est donné ici en annexe.

<sup>17</sup> AOM 77, fol. 118v-119 [133v-134], discuté dans S. Phillips, « *Maligno spirito ductus et sue professionis immemor: Conflicts within the Culture of the Hospitaller Order on Rhodes and Cyprus* » *The Military Orders, 6: Culture and Conflict in Western and Northern Europe*, éd. J. Schenk – M. Carr, vol. II (Abingdon, 2017), 93-95 (où les légendes aux figures 6.3-6.4 nécessitent une révision). Le revers d'une telle vue du tracé dans *Μεσαιωνική Πόλη Ρόδου*, 117, fig. 16. En 1491, il y avait une reproduction réduite du Saint-Sépulcre dans l'église de Niki: De Vaivre (2013), 25. En 1516, fr. Peter von Englisberg, un hospitalier qui avait été à Rhodes, a communiqué les mesures d'un tel modèle du Saint-Sépulcre à la ville de Fribourg en Suisse: Hasecker, 96. Il avait peut-être repris le modèle de Niki. En 1522, Barthélemy de Salignac mentionne une église latine Sainte-Catherine avec un cimetière dans lequel se trouvait une reproduction réduite du Saint-Sépulcre: Barthélemy de Salignac, *Itinerarii Terre Sancte...* (Lyon, 1525), 148, mais il a peut-être aussi confondu l'église de Sainte-Catherine avec celle de Notre-Dame de la Victoire ou Niki.

<sup>18</sup> Le revers d'une telle vue de la parcelle figure dans *Μεσαιωνική Πόλη Ρόδου*, 117, fig. 16. De Vaivre (2013), 25.

<sup>19</sup> Décrit, avec photographie et plan, dans Gabriel, *op. cit.*, vol. II., p. 197-198, fig. 144.

## Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

---

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,  
vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse : 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : [histoirepatrimoinemalte@gmail.com](mailto:histoirepatrimoinemalte@gmail.com)

# DÉSASTRES SURVENUS À RHODES ET AYANT ENTRAÎNÉ LA RUINE DE DEUX ÉDIFICES INSIGNES

## Le témoignage de Johan Hedenborg

Il y a quelques années, Anthony Luttrell a publié une belle étude sur les tremblements de terre dans le Dodécanèse durant la période 1303-1513<sup>1</sup> et, simultanément, dans le même recueil, Nicolas Vatin une importante communication sur les tremblements de terre de Rhodes en 1481<sup>2</sup>.

On sait que cette région de Méditerranée orientale a connu, depuis des millénaires, des mouvements sismiques considérables qui ont engendré beaucoup de victimes humaines et des dommages aux édifices construits par les hommes. La période contemporaine en a eu son lot, mais on souhaite ici attirer l'attention sur le cas d'événements survenus à Rhodes au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, qui expliquent la disparition de deux édifices insignes élevés par les chevaliers en présentant une traduction en français du témoignage d'un personnage vivant alors sur l'île et qui apporte des précisions sur ces phénomènes qui entraînèrent, l'un à terme, l'autre immédiatement, la disparition de deux des monuments les plus emblématiques construits sur les instructions de deux grands maîtres de l'ordre des Hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean.

On dispose d'un témoignage de première main sur quelques-uns des événements du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle qui frappèrent à trois reprises l'île et au premier chef la cité de Rhodes, grâce à Johan Hedenborg. Ce dernier était né le 21 octobre 1787 dans la paroisse de Heda en Östergötland. Il était le fils d'un grenadier demeurant en cette localité de Suède. Il suivit des études supérieures à Uppsala en 1810 et y obtint le diplôme de médecin en 1822. Après un voyage qu'il effectua d'abord en France pour parfaire ses connaissances à la célèbre Faculté de Montpellier en 1825, il fut nommé plus tard attaché à la légation royale de Suède et de Norvège comme médecin dans les établissements suédois de Constantinople, où il eut l'occasion de s'occuper des prisonniers de guerre russes. Et ce d'autant qu'il avait rejoint son poste en empruntant un long itinéraire, passant par Saint-

Petersbourg, puis Moscou, y étudiant le système des soins médicaux en Russie, avant de poursuivre sa route via Odessa. Il profita de son séjour à Constantinople pour apprendre le turc et voyager dans les contrées voisines, commençant par visiter les Dardanelles. Puis il élargit le cercle de ses explorations en se rendant sur les anciens sites de Troie, Apollonie et Nicée<sup>3</sup>. Ayant quitté Constantinople pour Alexandrie en 1829, il demeura là dans la maison de Giovanni Anastasi, Arménien issu d'une famille de Damas, consul général du royaume de Suède et Norvège, mais surtout occupé au commerce des antiquités<sup>4</sup>. Il eut ainsi l'opportunité de se lancer, de là, dans des expéditions plus ou moins longues vers l'Égypte en 1829 et 1830, puis Chypre, la Syrie, diverses contrées d'Asie Mineure et la Palestine. Il revint en Suède en 1832, où il reçut une promotion comme professeur et bénéficia d'une pension accordée par le roi, mais ce séjour fut de courte durée car il repartit bientôt vers le Levant qu'il parcourut en tout sens durant près d'une douzaine d'années. À la fin de 1833 et au début de 1834, il se rendit ainsi aux confins de l'Égypte et de la Judée, puis dans le Sinaï, d'où il ramena plus de quatre cents objets de fouilles ou de curiosité. Il entreprit ensuite la remontée du Nil poussant jusqu'à Khartoum, amassant durant ce périple plus de 140 caisses d'objets, dont une grande partie prit la destination des musées de son pays. Toujours en mouvement, il effectua dès son retour à Alexandrie un déplacement vers Athènes et, de là, vers Vienne. C'est alors qu'il fut nommé, le 22 décembre 1837, secrétaire au consulat général à Alexandrie, ce poste lui assurant un revenu fixe, quoique encore modeste. En février 1839, il se fiança à Élise, fille d'un vice-consul de Grande-Bretagne à Trieste<sup>5</sup>, l'épousant deux mois plus tard. Les relations se détériorèrent cependant avec Anastasi et Hedenborg décida de quitter Alexandrie, jetant finalement son dévolu sur Rhodes, qu'il avait plusieurs fois visitée et où il s'établit en

<sup>3</sup> Izmir.

<sup>4</sup> Giovanni Anastasi (1765-1860) avait ainsi vendu au gouvernement des Pays-Bas une importante collection d'antiquités, aujourd'hui conservées au musée de Leyde. De même fournit-il également d'autres pièces au British Museum.

<sup>5</sup> Elise de Danelon, née en 1813 environ, était la fille de Joseph de Danelon, esquire, vice-consul de Grande-Bretagne à Trieste et de son épouse née Bagnasco. Elle décéda après 1896.

<sup>1</sup> Anthony Luttrell, « Earthquakes in the Dodecanese : 1303-1513 », *Natural disasters in the Ottoman Empire, Halcyon Days in Crete III. A symposium held in Rethymon, 10-12 January 1997*, éd. Elizabeth Zachariadou, Rethymon 1999, p. 145-151.

<sup>2</sup> Nicolas Vatin, « Les tremblements de terre à Rhodes en 1481 et leur historien, Guillaume Caoursin », *ibid.*, p. 153-184.

1840, y aménageant sa maison dans le faubourg de Neo-Maras<sup>6</sup>. Là, il employa une grande partie de son temps à des recherches sur l'histoire antique de cette île et sur la présence, plus tard, de l'ordre de Saint-Jean, s'intéressant également à la formation géologique de l'île. En 1851, il se rendit avec son épouse en Suède où il noua des relations avec "l'Antiquaire du royaume", Bror Emil Hildebrand<sup>7</sup>, avec qui il correspondit plus tard sur des questions numismatiques et archéologiques.

Lors de l'important tremblement de terre de 1856, sa maison fut gravement endommagée, puis totalement détruite par l'événement survenu à la fin de cette année-là. Il décida alors de quitter l'île et de se fixer au Caire. Toutefois, le climat malsain de cette région de l'Égypte le conduisit à envisager pour sa famille un retour vers Rhodes en 1859. Ils s'embarquèrent alors sur un navire pour y rejoindre l'île, mais, lors de la traversée, le bâtiment fut pillé par l'équipage turc et Hedenborg perdit ainsi tous ses biens. Revenu à terre à Alexandrie, la générosité du pacha lui permit de rejoindre Rhodes. La rumeur de ses malheurs suscita alors en Suède la compassion générale : une allocation lui fut accordée par les États et une collecte lancée dans son pays lui permit de retrouver une vie normale.

À l'issue d'un dernier séjour dans son pays natal en 1861, il fut nommé vice-consul de Suède et de Norvège à Rhodes où il retourna vivre. Cependant un nouveau tremblement de terre qui dévasta l'île en 1863 le contraignit à déménager une dernière fois pour Florence, où il décéda le 21 août 1865. Le portrait que P. Wahlberg a fait de lui le présente comme « *de grandeur moyenne, un peu courbé en avant, les traits du visage réguliers, un visage allongé, les cheveux bruns, les yeux vifs et un air bienveillant ; toujours en mouvement, gai et ne se plaignant jamais* ». C'est ainsi d'ailleurs qu'il se présente sur la lithographie du frontispice de son livre sur la nation turque.

Membre de l'Académie scientifique dès 1833, Johan Hedenborg publia deux livres, d'abord *Turkiska nationens seder, bruk och Klädedrägter*, paru à Stockholm en 1839<sup>8</sup>, puis, un peu plus tard, *Resa I Egypten och det inre Afrika, aren 1834 och 1835*<sup>9</sup>, publié en 1843. Il a également donné de nombreux articles à des revues suédoises. Il avait surtout entrepris,

dès 1840, une œuvre importante sur l'île de Rhodes, son histoire depuis l'Antiquité, étayée sur les témoignages archéologiques qu'il avait observés, étudiés et souvent dessinés<sup>10</sup>. Espérant publier et faire largement connaître les matériaux rassemblés, il rédigea ce travail en langue allemande, mais ses recueils restèrent à l'état de manuscrit<sup>11</sup>.

L'archéologue et géographe Victor Guérin (1821-1890), agrégé de lettres en 1850, détaché deux ans plus tard à l'École française d'Athènes, consacra à l'île de Rhodes sa thèse qui fut imprimée en 1856<sup>12</sup>. Il fait, dans les premières pages de son livre, longuement référence à la visite qu'il rendit à Hedenborg dont il précise l'étendue des travaux :

« *Je débarquai donc à Rhodes le 5 juin 1854, et je fis le tour de l'île entière dont j'explorai pendant quarante jours les moindres villages aussi bien que la capitale.*

*Ma première visite fut naturellement pour M. Prus<sup>13</sup>, vice-consul de France, qui m'accueillit avec beaucoup de bienveillance et qui me fit aussitôt faire la connaissance d'un savant médecin suédois, fixé à Rhodes depuis plus de seize ans. M. Hedenborg, c'est le nom de ce médecin, après de longs voyages en Europe, en Asie et en Afrique, a choisi l'île de Rhodes pour l'asile de ses vieux jours. Il a acheté à Néomaras, l'un des faubourgs de la ville, une délicieuse maison de campagne où il vit paisible avec sa femme et sa fille. Pour occuper utilement ses loisirs, il amasse sans cesse, depuis plusieurs années, avec une persévérance continue et infatigable, les matériaux d'un ouvrage qui sera en quelque sorte monumental, et qui embrassera, dans quatre à cinq tomes enrichis de planches nombreuses, la description et l'histoire de l'île de Rhodes, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque actuelle. Connu de tout le monde, il doit en outre à son âge, car il a soixante-dix ans, et à sa qualité de médecin, la facilité d'avoir un libre accès partout et jusque dans l'intérieur des maisons turques. Helléniste profond non moins que naturaliste distingué, il a su tourner au profit de la science l'inspection attentive*

<sup>6</sup> Le quartier de Néo Maras se trouve au nord de la cité médiévale de Rhodes.

<sup>7</sup> Bror Emil Hildebrand (1806-1884), d'abord conservateur à Lund, puis au musée de Stockholm, devint directeur du Cabinet royal de numismatique et du musée archéologique.

<sup>8</sup> Titre que l'on peut traduire *Mœurs et usages vestimentaires de la nation turque*, ouvrage in 4°, comportant 47 planches, dont 46 de costumes en couleurs, au frontispice illustré d'un portrait de l'auteur lithographié.

<sup>9</sup> Livre relatif à un *Voyage en Egypte et en Afrique intérieure dans les années 1834 et 1835*. Paru à Stockholm chez le même éditeur, L. J. Hjerta.

<sup>10</sup> L'étude complète des travaux de Johan Hedenborg dans le domaine de l'archéologie antique a fait l'objet d'un remarquable ouvrage récent : Nathan Badoud, *Inscriptions et timbres céramiques de Rhodes. Documents recueillis par le médecin et explorateur suédois Johan Hedenborg (1786-1865)*, Stockholm (Svenska Institutet), 2017.

<sup>11</sup> Johan Hedenborg, *Geschichte der Insel Rhodos von der Urzeit bis auf die heutigen Tage nebst einer historischen Uebersicht der Völker Griechen, Römer, Araber, Franken und Türken, welche die Inseln beherrscht haben : mit einer Sammlung vieler Inscriptionen so wie vieler Abbildungen von Monumenten besonders aus dem Mittel Alter*.

<sup>12</sup> Victor Guérin, *Voyage dans l'île de Rhodes et description de cette île*, Paris (Auguste Durand), 1856,

<sup>13</sup> Valérie Bessey et Jean-Bernard de Vaivre, « Regard d'un écrivain voyageur sur Rhodes Maxime du Camp. Une étape imprévue dans le voyage en Orient de 1849-1851 », SHPOM n°41 (2019), p. 64 note 3.

qu'il a pu faire de tous les débris du passé, et, grâce à son long séjour dans l'île, il a réuni un nombre considérable d'inscriptions grecques inédites qui, à elles seules, formeront presque un volume.

Ma première entrevue avec M. Hedenborg, qui m'apprit lui-même que son ouvrage était sur le point d'être terminé et qu'il avait l'intention de se rendre dans dix mois en Allemagne<sup>14</sup> pour le publier, déconcerta d'abord mes projets, et j'hésitai un instant si je ne dirigerais pas d'un autre côté mes explorations. « A quoi bon, en effet, me disais-je, entreprendre à mon tour, avec des ressources et un temps si limités, des recherches et une étude qui avaient coûté tant d'années à un homme vieilli dans la science et à qui rien n'avait manqué pour atteindre son but ? L'île de Rhodes ne semblait-elle pas d'ailleurs comme la conquête et, si je puis dire, la propriété légitime et exclusive de M. Hedenborg, et n'était-ce pas, de ma part, à la fois une témérité et une sorte d'usurpation que de reprendre, après lui, un sujet auquel il travaillait depuis si longtemps et dont il achevait la dernière partie ? » Ces considérations étaient puissantes et peut-être aurais-je dû y céder. Toutefois j'ai cru devoir secouer cette première hésitation, et comme je ne voulais point être venu inutilement de si loin dans l'île de Rhodes, comme aussi l'ouvrage de M. Hedenborg sera publié en allemand et sera en outre très volumineux (il n'a point encore, que je sache, commencé à paraître), j'ai pensé qu'on m'excuserait volontiers, si, avant l'apparition de ce grand travail, j'osais, à simple titre d'essai préliminaire, tracer une esquisse géographique de l'île de Rhodes, qui serait comme l'humble préambule des vastes et savantes recherches de M. Hedenborg. Jusqu'à présent, en effet, cette esquisse manque ou du moins est très imparfaite.

Je me mis donc en route pour l'intérieur de l'île. J'aurais pu, sans doute, obtenir préalablement sur le pays que j'allais parcourir des renseignements très précis par le moyen de M. Hedenborg qui l'avait exploré en tout sens et à plusieurs reprises ; mais comme mes questions sur ce point pouvaient lui paraître indiscretes et qu'il est naturel qu'il garde pour lui-même l'honneur de ses découvertes, je commençai mes excursions, muni seulement de quelques notes que j'avais recueillies auparavant et de la carte anglaise de Spratt.

Je visitai successivement chacun des quarante-sept villages de l'île, et partout je m'efforçai de tirer des habitants les documents qu'ils pouvaient me fournir. Malheureusement, cela se bornait d'ordinaire à fort peu de chose ; car ceux qui me les donnaient étaient de pauvres laboureurs ne sachant pour la plupart ni lire ni écrire<sup>15</sup> »

Les trois volumes de textes manuscrits et l'album de dessins qui les accompagnait furent bien envoyés par Hedenborg en Allemagne, mais le caractère souvent confus de la présentation des importantes données rassemblées par l'auteur ainsi que la pauvreté de la qualité de ses dessins, spécialement de ceux qui concernaient les édifices de la période de la présence des chevaliers de Saint-Jean découragea les éditeurs de publier l'oeuvre en l'état et ils en firent retour à l'auteur. Après la mort de Johan Hedenborg, sa veuve tenta de reprendre le projet, sans plus de succès et elle se résigna finalement en 1896 à vendre l'ouvrage resté manuscrit à Guido Sommi Picenardi, marquis de Calvatone<sup>16</sup>, d'une ancienne famille de Crémone, chevalier de Malte, mais très érudit, qui projetait d'écrire un livre sur Rhodes. Celui-ci, écrit dans une langue française impeccable, parut en 1900. Dans sa préface, Picenardi écrit :

« Un livre qui devrait être, au dire de Guérin, d'une importance capitale pour l'histoire de Rhodes, c'est l'ouvrage du D<sup>r</sup> Jean Hedenborg, médecin suédois, qui, après de nombreux voyages, choisit cette île pour s'y retirer dans sa vieillesse, s'y établit à poste fixe, y vécut de longues années et y mourut en 1864, laissant le manuscrit d'une volumineuse histoire de Rhodes, que j'ai pu me procurer dans ces derniers temps (Nous en avons fait l'acquisition de la veuve même de l'auteur, écrit-il en note). Le livre de Hedenborg, écrit en allemand et enrichi de nombreuses vignettes, traite de Rhodes non seulement dans l'Antiquité, mais encore pendant la domination des Chevaliers et des Turcs, et se continue jusqu'à nos jours. Il y est question des vicissitudes historiques, des arts, du commerce, de la flore, de la faune ; en un mot, pour employer une expression moderne, c'est un travail de fond. La partie du livre la plus importante est celle qui regarde l'archéologie, et les nombreuses inscriptions grecques qu'il a recueillies ont une valeur toute particulière. Pour ce qui concerne l'époque des Chevaliers et leurs monuments, il est, malheureusement, tombé dans une foule d'erreurs, montrant une connaissance très insuffisante des choses de l'Ordre. Aussi cette étude, d'ailleurs pleine d'érudition, ne m'a-t-elle été que d'un secours à peu près insignifiant pour mon livre »<sup>17</sup>.

Il n'y a de doute que le considérable travail de Johan Hedenborg n'a pu être l'objet d'une diffusion imprimée qu'en raison de confusions dans les erreurs de dénomination de nombreux monuments, d'identifications erronées de trop d'éléments de décor de l'époque médiévale et surtout de la médiocrité

<sup>16</sup> Guido Sommi Picenardi, né le 16 novembre 1839 et décédé le 23 juin 1914. Il fut prieur de l'Ordre de Lombardie et Venise.

<sup>17</sup> *Itinéraire d'un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem dans l'île de Rhodes par le bailli F. Guy Sommi Picenardi, grand prieur de Lombardie et Venise, du même Ordre*, Lille (Desclée, de Brouwer et C<sup>ie</sup>), 1900.

<sup>14</sup> Donc, dans les projets d'Hedenborg, à la fin de l'année 1854.

<sup>15</sup> V. Guérin, *Voyage dans l'île de Rhodes*, p. 4 sq.

des représentations d'édifices de la cité de Rhodes comme de constructions qu'il a encore eu la chance d'admirer sur l'île<sup>18</sup>. Ceci étant, il a eu la possibilité d'observer bien des éléments disparus depuis et beaucoup de ses notes, en dépit des insuffisances relevées, conservent aujourd'hui un très grand intérêt et mériteraient une édition critique. Il a été témoin de la destruction par les hommes ou des phénomènes naturels de nombre de monuments insignes et il en fut ainsi, à peu d'années d'intervalle, de deux événements funestes avant qu'il ne quitte l'île de Rhodes.

Le manuscrit d'Hedenborg est aujourd'hui conservé à Rhodes, à la bibliothèque de l'Éphorat des Antiquités du Dodécannèse<sup>19</sup>. On en donnera ici deux extraits qui doivent s'ajouter aux récits des catastrophes survenues durant l'époque médiévale<sup>20</sup>.

### « 28 février 1851<sup>21</sup> »

*Tandis que la Dalmatie, Raguse et d'autres sites en Europe étaient plus ou moins secoués ou endommagés, Rhodes restait calme et aucun des mouvements, qui plusieurs fois par an s'y faisaient sentir, ne fut observé, comme si d'autres pays avaient hérité des malheurs d'ici.*

*Mais le 28 février, à cinq heures trois quarts au soir, la terre commença à bouger et à se soulever par vagues d'ouest en est ; les mouvements augmentèrent jusqu'à ce qu'une forte secousse ébranla toute l'île. Les menuiseries et poutres des maisons craquaient, le bruit des murs et des toits qui s'effondraient, les cris des femmes et enfants emplissaient l'air lourd et humide. En particulier dans le quartier juif de la ville, la confusion et la peur étaient grandes. Comme excitées par une tempête, les vagues de la mer se levèrent et du fond de l'eau monta une vapeur menaçante et noirâtre. Au même moment, un bruit souterrain, sourd se fit entendre et les mouvements durèrent encore plusieurs*

<sup>18</sup> Il est donc d'autant plus dommage que les dessins qu'il a voulu en prendre et dont il atteste ainsi la subsistance à son époque, mais qui ont, depuis, totalement disparu, soient de si médiocre qualité, car Rottiers, venu avant lui sur l'île, ne dépassa jamais les environs immédiats de la cité et la plupart des autres voyageurs qui purent parcourir l'île durant le XIX<sup>e</sup> siècle n'effectuèrent pas de relevés précis et ne prirent pas de photographies sur ces divers sites.

<sup>19</sup> Johan Hedenborg, *Geschichte der Insel Rhodos von der Urzeit bis auf die heutigen Tage nebst einer historischen Uebersicht der Völker Griechen, Römer, Araber, Franken und Türken, welche die Inseln beherrscht haben : mit einer Sammlung vieler Inscriptionen so wie vieler Abbildungen von Monumenten besonders aus dem Mittel Alter*, en trois volumes, les extraits repris ici se trouvant dans le t. III.

<sup>20</sup> La traduction de ces longs passages du texte de Hedenborg est due à Elisabeth Baumé-Leijzer, qui, déjà dans l'article de 2010 sur l'iconographie de la Rhodes médiévale et surtout l'ouvrage *Tous les diables d'Enfer. Relations du siège de Rhodes par les Ottomans en 1480*, Genève, 2014, avait effectué les traductions du vieil allemand, du néerlandais, du suédois, du danois et de l'espagnol, notamment pour ce qui concernait les récits des pèlerins ayant transité par Rhodes au XV<sup>e</sup> siècle.

<sup>21</sup> Manuscrit, t. III, p. 872.

*minutes. La nuit suivante et le 1<sup>er</sup> mars, seuls de faibles mouvements de terre <sup>22</sup> se firent remarquer et, après plusieurs jours, la terre se tint tranquille.*

*Heureusement, la première secousse ne se renouvela pas ; dans ce cas tous les bâtiments qui avaient subi des crevasses se seraient effondrés.*

*Les dommages n'étaient cependant pas à négliger. La couronne supérieure de la tour St. Nicolas<sup>23</sup> s'était effondrée, écrasant l'escalier en vis et, des deux côtés, une grande déchirure s'ouvrait du sommet de la tour jusqu'aux fondations. Ce bel ouvrage qui décorait et défendait jadis le port, apparut irréparable, risquant de s'effondrer à la première secousse et, en plus, de combler le port. Une des tours de fortifications, érigée par le grand maître Heredia, s'effondra partiellement et écrasa les voûtes qui se trouvaient en dessous, pulvérisant l'agence de la Lloyd autrichienne. Quelques maisons, dans le faubourg, habitées par les Francs, s'effondrèrent partiellement et on n'en dénombra peu qui ne présentaient pas de fissures (fig. 1). Dans la ville, des murs furent renversés, la partie supérieure de la tour de l'horloge de Saint-Jean fut tellement endommagée qu'elle était irréparable ; elle fut condamnée.*

*Les ouvrages<sup>24</sup> de fortification et les maisons à l'intérieur de la vieille ville présentaient tous des crevasses et un des côtés du palais magistral qui avait été endommagé, s'écroula après quelques jours (fig. 2). Dans la campagne, dans les villages, des fermes étaient renversées. En revanche, on n'eut pas à déplorer de pertes de vies humaines, car le phénomène s'était produit en pleine journée. Mais la peur chez les habitants était grande. Les Turcs s'effondraient à genou, la tête découverte, sous les murailles de fortifications affaiblies, sans songer qu'ils pourraient ainsi être enterrés sous les ruines.*

*Mais comme on l'a déjà remarqué, la plus grande confusion s'observait dans le quartier des Juifs. Comme inanimés et pétrifiés, les Israélites restaient immobiles sur place, là où la secousse les avait surpris, sans force et sans l'idée de s'enfuir de maisons vacillantes et croulantes. Même les montagnes et les rochers avaient subi la violence des secousses. Sur le Mont Smith, on constata plus tard plusieurs déchirures dans le calcaire et dans la roche.*

*En revanche, dans des endroits comme Makri<sup>25</sup> en Anatolie, situés en face de Rhodes, où se trouvait le*

<sup>22</sup> p. 873.

<sup>23</sup> Erreur. Preuve des confusions dans la dénomination de beaucoup de monuments à cette époque de la part des divers auteurs qui ont écrit sur Rhodes et Hedenborg n'y a pas échappé, en ajoutant parfois à celles des voyageurs venus antérieurement. Il s'agit ici de la grande tour de Naillac protégeant le port.

<sup>24</sup> p. 874.

<sup>25</sup> Makri est le nom grec de Megri, depuis appelé Fethiye, aujourd'hui chef-lieu de district de la province de Mugla, sur la côte sud-ouest de la Turquie, à une soixantaine de km à vol d'oiseau à l'est de Rhodes.



Fig. 1 - Ruines provoquées par le tremblement de terre de février 1851. Dessin d'Hedenborg (cl. JBV).



Fig. 2 - Dommages sur la face occidentale du palais magistral. Dessin de Hedenborg (cl. JBV).

foyer des activités souterraines, les secousses furent très violentes dans toute cette région. Hors quelques maisons, toutes s'étaient effondrées à Makri ou avaient subi des crevasses et fissures irréparables. Les dépôts de céréales, de noix, de grains de sésame furent renversés et tout y fut mélangé. La mer se jeta d'une hauteur de plusieurs pieds au-dessus des côtes ».

[Hedenborg s'étend ensuite assez longuement sur le cas de plusieurs sites, parfois lointains, du continent où des dommages considérables furent enregistrés]

« Les secousses à Makri et ses environs continuèrent durant des années et furent ressenties de temps en temps à Rhodes (Hedenborg ajoute en note que l'on les ressentit encore en 1855).

Ainsi le 28 mars, il y eut, à cinq heures trois quarts dans l'après-midi, une forte secousse avec des mouvements d'ouest en est qui durèrent plusieurs secondes.

Le 5 avril, à cinq heures de l'après-midi, deux assez fortes secousses. Le baromètre 27'11" ; thermomètre + 13° ½. Avec fort vent du sud. Pendant la nuit, de nouveau

## Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

---

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,  
vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse : 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : [histoirepatrimoinemalte@gmail.com](mailto:histoirepatrimoinemalte@gmail.com)

# LE TRIOMPHE DU POUVOIR MAGISTRAL.

## De la déposition de La Cassière (1581) à l'élection de Verdalle (1582)

Le Grand Siègle s'était terminé depuis un peu plus de cinq ans, lorsqu'en janvier 1572, à la mort de Pietro Del Monte, le Couvent choisit, pour lui succéder, le Maréchal, Pilier de la Langue d'Auvergne, Jean Lévesque de La Cassière.

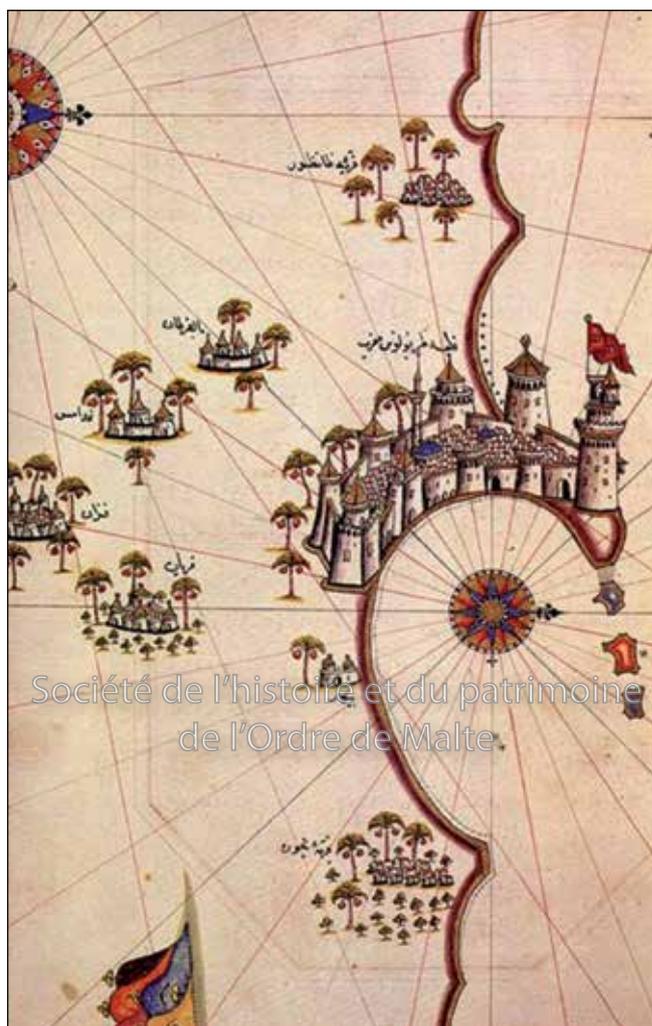
Vingt ans auparavant, en août 1552, il avait sauvé l'honneur de l'Ordre lorsque ce dernier avait décidé de reprendre Tripoli dont les Ottomans s'étaient emparé l'année précédente. Une expédition fut décidée sous le commandement de Léon Strozzi (1515-1554)<sup>1</sup>, prieur de Capoue. Blessé dès le début de l'offensive, Strozzi en laissa la direction à La Cassière qui, voyant la situation perdue, ordonna aux chevaliers de défendre l'étendard de la Religion au péril de leur vie. Ces derniers, pied à terre et l'épée tirée, se lancèrent alors dans un furieux corps à corps qui fit reculer Barbaresques et Ottomans. Mais rapidement, il leur fallut se rendre compte qu'ils ne tiendraient pas longtemps face aux assauts de la cavalerie turque. Ce fut alors qu'un jeune chevalier de 21 ans, Hugues de Loubens de Verdalle, montra à La Cassière qu'il ne servait à rien de se faire tuer en protégeant la bannière de l'Ordre, puisque celle-ci serait souillée dès la mort du dernier d'entre eux. La Cassière écouta l'avis et ordonna alors le repli jusqu'aux chaloupes puis, soutenu par Verdalle et tenant haut son étendard, il se rembarqua le dernier.

### La déposition de La Cassière (1581)

Ce fut cet homme qui devint le 51<sup>e</sup> grand maître des Hospitaliers.

Immédiatement, il prit le contrepied de ses prédécesseurs. Jusqu'alors, sans le dire, pas un seul grand maître n'avait accepté l'idée d'une installation définitive à Malte. La place était militairement intéressante, mais l'île était d'une aridité affligeante. Quintin d'Autun, l'un des commissaires de l'Ordre chargés en 1530 d'aller se rendre compte sur le terrain de la nature du cadeau de Charles Quint, décrit des îles désertes, sans beaucoup d'arbres et dont les champs, pleins de pierres et où

<sup>1</sup> Cousin germain de la reine Catherine de Médicis, lui et son frère Pierre passèrent au service de la France. Léon devint grand-amiral des galères et Pierre maréchal de France. Il se remit au service de l'Ordre pour l'expédition de Tripolitaine.

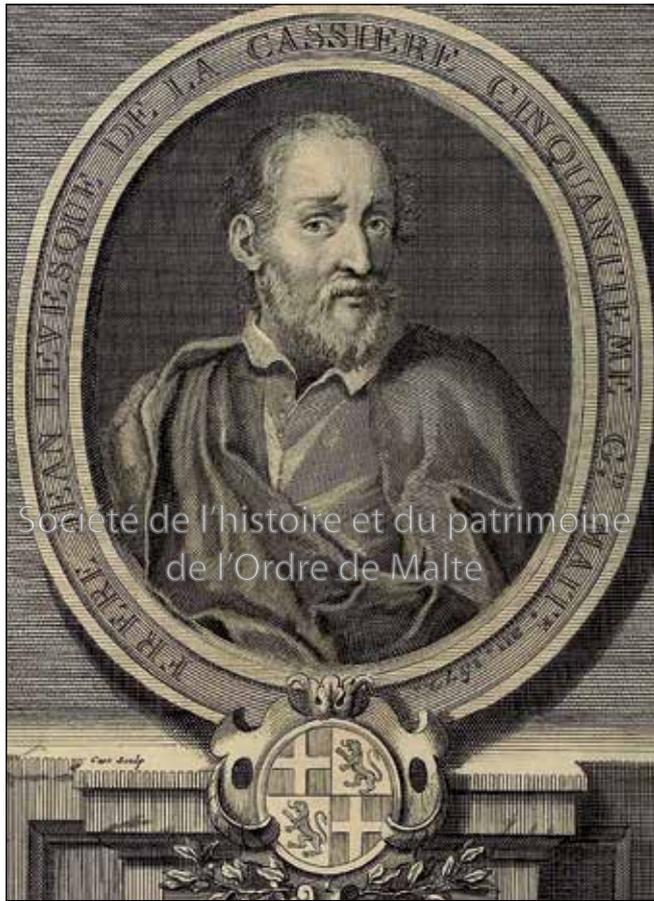


*Piri Reis, carte de Tripoli de Barbarie.*

venaient brouter les moutons, ne voyaient pousser que du thym ou du serpolet, tandis que les habitants, à demi sauvages, vivaient dans des habitats troglodytiques<sup>2</sup>. Même la construction d'une ville nouvelle, décidée par La Valette, pâtit du manque d'enthousiasme qui succéda à sa mort.

Pourtant, Del Monte fit décider au huitième Chapitre général (1569-1571) que l'Ordre tout entier eût à s'y installer, en dur ou sous des tentes, avant la fin de mars 1571. Son décès n'interrompt pas cette dynamique car

<sup>2</sup> *Insulae Melitae descriptio*, Lyon, 1536.



Jean Lévesque de La Cassière.

La Cassière entreprit de faire de l'île la principauté de l'Ordre et de La Valette sa capitale.

Il ordonna la construction de la Sacrée Infirmerie, fit édifier un palais magistral et paya de ses deniers la construction de l'église conventuelle Saint-Jean (1573-1577). Ce fut à cette dernière occasion qu'il manifesta la conception qu'il avait du rôle et du rang du grand maître. En effet, au grand déplaisir du Couvent, alors que ses prédécesseurs s'étaient contentés d'une simple chaise, il fit installer dans le chœur un trône avec prie-Dieu. Ce geste était d'importance dans un ordre qui avait toujours refusé que le grand maître fût autre chose qu'un *primus inter pares*.

Les relations s'aggravèrent lorsqu'en 1574, effrayé des progrès du luthéranisme et du calvinisme parmi les nobles allemands et français, il demanda au pape l'envoi d'un délégué apostolique ayant pouvoir inquisitorial pour garantir l'orthodoxie des chevaliers. Le Couvent en fut divisé et les têtes les plus chaudes ne cachèrent plus leur manque de respect à l'encontre du grand maître.

En réponse, La Cassière usa de son pouvoir personnel, sans considération pour l'avis des prieurs et des baillis qui dénoncèrent alors sa sénescence. Mais comme à l'âge de 78 ans il n'envisageait nullement d'abdiquer, on complota pour le déposer.

Le prétexte fut saisi lorsqu'en juin 1581, il publia, sans en référer à qui que ce fût, un édit chassant les filles publiques hors de La Valette et intimant l'ordre à plusieurs baillis, publiquement et nommément cités, d'avoir à cesser de vivre ouvertement en concubinage. Dans un premier temps, le sarcasme répondit à cette remise au pas. Des libelles prièrent le grand maître de « s'occuper davantage des Turcs que des putes ».

Mais l'ambition de certains et les manigances de la Cour d'Espagne qui souhaitait évincer les Français des cercles décisionnaires de l'Ordre transformèrent la mauvaise humeur en révolution de palais. À la demande de nombre de chevaliers, le 6 juillet 1581, le Sacré Conseil élut un lieutenant de grand maître en la personne du prieur de Toulouse, Mathurin d'Auch de Lescout, dit Romégas. Or, celui-ci donna un tour officiel à son élection en la notifiant au pape Grégoire XIII<sup>3</sup> et à la Cour de France.

Aussitôt après, il fut décidé que tous prêteraient serment d'obéissance au lieutenant et, le 8 juillet, que La Cassière serait transféré au château Saint-Ange, sous la garde de chevaliers et de soldats « pour la sécurité de sa personne », mais La Cassière entreprit de résister. La révolution de palais risquait de se transformer en conflit entre chevaliers, les partisans de chacun ayant décidé de s'armer. Romégas et ses soutiens décidèrent alors d'user de la manière forte. Le lieutenant, entouré de deux cents chevaliers en armes, força le vieux grand maître à quitter son palais. Il le conduisit jusqu'au bateau qui lui fit traverser le Grand Port, ses opposants comme les prostituées, ses premières « victimes », le conspuant sur son chemin d'exil.

Tous les chevaliers connaissaient les mésaventures du grand maître Foulques de Villaret qui, jouant au souverain fut déposé en 1317, neuf ans après avoir été élu. Même si la situation de l'installation à Rhodes était fort différente de celle à Malte, l'analogie était dans tous les esprits et le pape Grégoire XIII lui-même n'ignorait rien de ce qu'avait décidé Jean XXII au XIV<sup>e</sup> siècle.

Aussi réagit-il rapidement. Le 31 juillet, il désigna le nonce Gaspare Visconti pour administrer l'Ordre et le 8 août, il mandait à Rome à la fois La Cassière et Romégas. Cette rapidité pontificale dégrisa les esprits à Malte. Le 20 septembre, La Cassière quitta Malte pour Rome, salué par toute l'artillerie des forts.

Le pape et les cardinaux lui réservèrent une entrée triomphale et, le 28 octobre, en audience publique, le pape le déchargea de toutes les accusations portées contre lui. En revanche, Romégas, arriva ignoré de tous. Sommé de venir faire amende honorable, il resta cloué au lit par la fièvre, mais la cour pontificale exigea que ses soutiens dussent s'humilier à sa place le 2 novembre.

<sup>3</sup> Ugo Boncompagni (1502-1585) fut élu 226<sup>e</sup> successeur de Pierre en 1572.



*Le château Saint-Ange aujourd'hui.*



*Grégoire XIII, Lavinia Fontana.*

Deux jours plus tard, l'éphémère lieutenant de grand maître trépassait. La Cassière fut alors désireux de rentrer à Malte mais, à son tour, il tomba malade et mourut le 21 décembre.

Le décès des deux protagonistes libérait Grégoire XIII d'un fâcheux dilemme. Mais s'il avait été outré de l'insoumission de Romégas et de ses soutiens, il ne s'était pas non plus leurré sur les capacités du vieux grand maître à calmer et dominer la situation.

Or cette affaire était survenue dans le sillage du concile de Trente (1545-1563), alors que l'Église entreprenait d'imposer la Contre-Réforme dans le monde catholique. À la conception égalitaire et presbytérienne du protestantisme, le catholicisme de combat opposait une vision pyramidale autant de la société que de l'Église. La Contre-Réforme accouchait de l'absolutisme : le troupeau des fidèles comme celui des sujets, l'un encadré par le clergé l'autre par la noblesse, dépendait d'une autorité unique qui les dépassait tous, le pape pour les uns, le souverain pour les autres.

Si cette conception mit du temps à s'imposer dans l'Église romaine comme dans les royaumes catholiques en raison des réticences d'une part des évêques et d'autre part des noblesses, à Malte, Grégoire XIII prit les devants pour éviter tout débordement des mécontents.

## L'élection de Verdalle (1582)

Dès qu'il connut la nouvelle du décès de La Cassière, le pape signa, le 22 décembre 1581, un bref ordonnant au Couvent de surseoir à l'élection d'un nouveau grand maître. Le 3 janvier 1582, le document qui ordonnait aux chevaliers « en vertu de la sainte obéissance, au risque de peines prévues<sup>4</sup>, de ne pas traiter de cette élection jusqu'à nouvel ordre » fut officiellement lu au Conseil secret.

Or, loin de faire taire les clameurs, la décision pontificale fut regardée comme attentatoire de la liberté des Frères de choisir leur supérieur et un moyen pour le pape de s'arroger seul le droit de le désigner. Le 4 janvier, les dignitaires de l'ordre écrivirent à Rome pour appeler l'attention du souverain pontife sur les conséquences néfastes de son bref.

Ceci fait, ils se repentirent d'être allés trop loin, se souvenant alors du sort qui avait été réservé aux Templiers. En signe de bonne volonté mais aussi pour marquer une unanimité de façade, ils firent briser en même temps, les sceaux de La Cassière et de Romégas et firent proclamer dans les Auberges des Langues qu'il était désormais interdit de mentionner, en bien comme en mal, les personnes ayant joué un rôle dans les événements précédents.

Le Couvent n'en cessa pas pour autant de bruire et, le 9 janvier, il fut décidé d'envoyer au pape un ambassadeur chargé de lui représenter combien sa décision pouvait entraîner un affaiblissement de l'obéissance et des malversations dans l'octroi des bénéfices vacants.

Mais Grégoire XIII avait prévu le scénario. Alors que le plénipotentiaire se préparait à partir, le nonce Visconti réunit le Grand Conseil et leur lut un nouveau bref du pape, daté du 6 décembre, et qu'il avait gardé dans sa manche en attendant l'évolution des événements. Le pape se décrivait soucieux d'écouter les avis du Conseil, mais puisque les deux parties qui avaient causé les remous étaient morts, il estimait que ledit Conseil n'avait plus aucune raison de délibérer sur l'affaire.

Ayant ainsi prié le Couvent de se taire, le pontife déclarait habilement qu'il avait refusé, ainsi qu'on le lui avait proposé, de désigner lui-même un nouveau grand maître comme l'avaient fait ses prédécesseurs Boniface IX, Innocent VII et Grégoire XII. Au contraire, soucieux des droits des chevaliers, il avait recherché une voie médiane pour éviter ce recours à ce qui était pourtant, soulignait-il, son droit absolu. Aussi bien, avait-il décidé de conserver aux chevaliers le droit d'élire leur grand maître, mais il leur imposait cependant d'entendre son vicaire apostolique, le nonce Visconti, avant de faire leur choix.

Le Couvent, qui s'attendait à pire, respira. Ce ne fut que temporairement, car il apprit bientôt que Grégoire XIII avait aussi décidé d'intervenir sur le choix des seize électeurs, exigeant qu'ils fussent partagés également entre partisans de La Cassière et partisans de Romégas.

La tension se calma le temps de l'hommage funèbre rendu au dernier grand maître. Comme toujours, il fut pleuré par tous, même par ceux qui lui avaient causé des tourments<sup>5</sup>. Aussitôt après, le Conseil d'État s'assembla afin de procéder à l'élection.

Les chevaliers, estimant que les derniers troubles avaient été dus à l'oubli de la confraternité originelle de tout ordre religieux et à la tentation, sinon la tentative, de conférer au grand maître toujours davantage de pouvoirs, décidèrent d'imposer au nouvel élu des *pacta conventa*, conditions impératives qui limitaient son autorité. Elles ne visaient pas moins qu'à encadrer son droit d'imposition, qu'à lui retirer tout droit de justice et qu'à encadrer autant son train de vie que sa capacité aux largesses à l'égard de certains chevaliers.

Le 12 janvier 1582, après la messe du Saint-Esprit, commença la procédure extrêmement compliquée de l'élection des Seize. Les huit Langues élurent chacune un député. Ces huit députés choisirent alors le Triumvirat

<sup>4</sup> La privation de vote et l'excommunication.

<sup>5</sup> « Fu egli piantato universalmente da tutti, anche da coloro che procurata haveano la di lui depressione », *Continuatione dell'Istoria Gerosolimitana faticata dal Commendatore Frà Carlo Micallef*, National Library Malta, Libr. 226. f° 15v°.

## Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

---

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,  
vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse : 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : [histoirepatrimoinemalte@gmail.com](mailto:histoirepatrimoinemalte@gmail.com)

# « LE MÉTIER DIFFICILE D'ARCHIVISTE » :

## CONCENTRATION ET PROFESSIONNALISATION

### DES ARCHIVES DE L'ORDRE DE MALTE

### À L'ÉPOQUE MODERNE

L'ordre de Malte a produit un volume d'archives extrêmement important, et les fonds encore conservés aujourd'hui, répartis selon la diversité des contextes géographiques et historiques, représentent souvent des séries très amples et riches d'informations. Ces archives sont étudiées, le plus souvent, pour les renseignements qu'elles peuvent apporter sur un sujet en particulier, que ce sujet soit contemporain de l'écriture des archives (comme des événements ou des décisions), ou qu'il se rapporte à une époque antérieure. On peut en effet, à l'image de Michel Miguet qui présente cette méthode en 1989<sup>1</sup>, adopter une démarche régressive, et chercher dans les documents d'une époque des renseignements sur la période précédente, en cas de lacunes de documentation pour cette dernière. Ces différentes méthodes de recherche se heurtent cependant au risque d'effet de source, c'est-à-dire le biais induit par l'étude d'un ensemble de documents conservés et disponibles, mais non représentatifs de l'ensemble des documents initiaux, si beaucoup de ceux-ci ont disparu entretemps.

Les archives de l'ordre de Malte sont en effet plus rarement étudiées pour elles-mêmes, afin d'écrire une histoire fine de ces fonds. Celle-ci permet pourtant d'identifier plus précisément les processus de rédaction, validation, production, etc. de tous ces documents, et donc de mieux connaître les raisons d'éventuels manques d'information sur un sujet donné, en une période précise. Un document pourrait-il avoir été produit à telle occasion (procès-verbal de visite, quittance...), était-il pertinent de le conserver sur le long terme, est-il susceptible d'avoir été détruit lors de telle circonstance ? Les guides des sources, quand ils existent pour les fonds conservés, ne sont pas toujours très diserts sur ces questions, et sont parfois très anciens et n'intègrent évidemment pas les éléments découverts après leur rédaction.

La synthèse proposée ici vise à présenter la dynamique d'organisation progressive des archives de l'ordre de Malte à l'époque moderne, en s'appuyant sur quelques

études récentes pour souligner des convergences : la présentation de Jean Raybaud, archiviste du grand prieuré de Saint-Gilles, par Damien Carraz<sup>2</sup> ; le cas du grand prieuré de Toulouse documenté par la thèse de Pierre Vidal<sup>3</sup> et l'article de Bernadette Suau<sup>4</sup> ; enfin l'exemple de la Franche-Comté, située dans le grand prieuré d'Auvergne, à partir de la thèse d'École des chartes que j'ai pu soutenir récemment<sup>5</sup>.

La présentation de la structure hiérarchique qui régit l'ensemble des biens de l'ordre de Malte, avec l'illustration de la Franche-Comté, permet de saisir les enjeux de circulation des archives entre les différents échelons. Ces enjeux sont bien compris par les plus hauts responsables de l'ordre, et les grands maîtres inscrivent progressivement des règles dans les statuts pour normaliser la production et la conservation d'archives, surtout à partir du XVI<sup>e</sup> siècle.

Il faut cependant attendre les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles pour voir l'application de cette réglementation, tant elle suppose une organisation rigoureuse et des moyens importants : la collecte et la concentration des documents dans de véritables centres d'archives, avec un personnel compétent pour dresser l'inventaire des fonds et contrôler leur bonne gestion, se fait essentiellement par de grandes campagnes exceptionnelles, réitérées à chaque poussée de volontarisme, selon ce que l'on peut observer dans les grands prieurés de Saint-Gilles, de Toulouse et d'Auvergne.

<sup>2</sup> Damien Carraz, « Un érudit méconnu et peu reconnu. Jean Raybaud († 1752), archiviste et historien de l'ordre de Malte », *Provence historique*, n° 266, 2019, pp. 279-297.

<sup>3</sup> Pierre Vidal, *Seigneurie et pouvoirs : les commanderies du grand prieuré de Toulouse de l'Ordre de Malte : les pouvoirs locaux au temps de la monarchie administrative (vers 1660-vers 1792)*, Lille, France, Atelier national de reproduction des thèses, 2008.

<sup>4</sup> Bernadette Suau, « Un centre d'archives régionales créé à Toulouse par l'ordre de Malte aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », in Jean-Marc Olivier et Jean-Pierre Almaric (eds.), *Toulouse, une métropole méridionale : Vingt siècles de vie urbaine*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, coll. « Méridiennes », 2009, pp. 891-908.

<sup>5</sup> Jean Bernard, « Pour servir et profiter au seigneur commandeur » : *l'architecture des commanderies des Templiers et des Hospitaliers en Franche-Comté*, sous la direction de Philippe Plagnieux, Paris, École nationale des chartes, 2019, 906 p. (en ligne : <https://hal-enc.archives-ouvertes.fr/hal-02488518>).

<sup>1</sup> Michel Miguet, « Problèmes de méthodologie liés aux visites des commanderies : photographie et cartographie des vestiges », in *Las ordenes militares en el Mediterráneo occidental*, 1989, pp. 11-21.

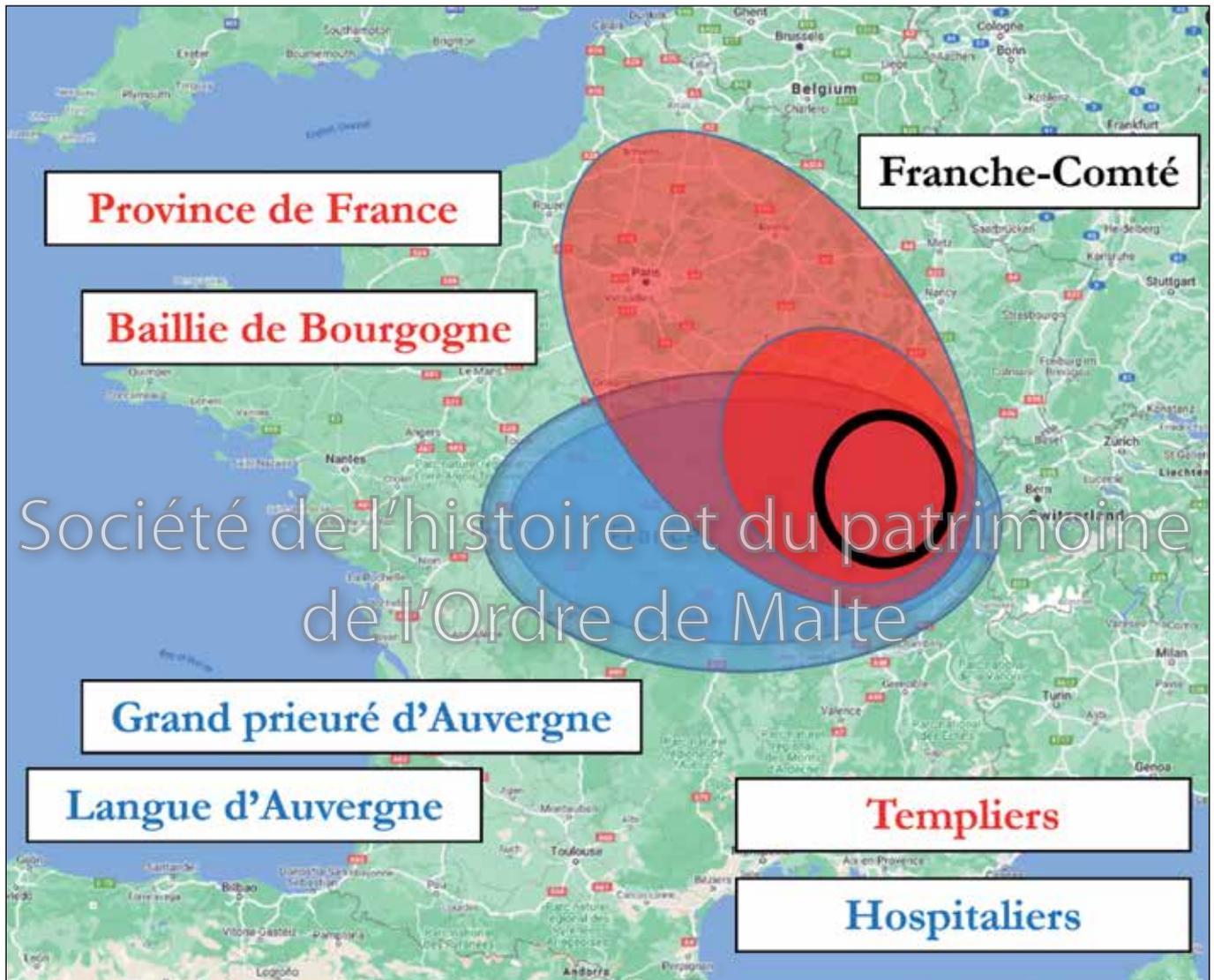


Fig. 1 - Carte des circonscriptions des Hospitaliers et des Templiers englobant les commanderies de Franche-Comté.

## Des archives pour un réseau hiérarchisé

La structuration des archives est un enjeu de taille pour les ordres militaires, tant elles sont nécessaires à la gestion d'un vaste réseau de commanderies, réparties dans toute l'Europe et, initialement, au Proche-Orient. En France, les réseaux des commanderies des Templiers et des Hospitaliers constituent deux ensembles qui se rejoignent, après la dévolution des biens des premiers aux seconds, une fois l'ordre du Temple dissout en 1312 ; on a donc choisi de représenter de manière schématique l'organisation territoriale des deux ordres sur une carte (fig. 1).

L'exemple de la Franche-Comté illustre bien l'existence de ces différents échelons, plus ou moins formalisés et équilibrés. Bien que ce territoire ne soit pas à proprement parler une circonscription de l'ordre de Malte, la carte montre bien que les circonscriptions officielles sont très larges (province de France et baillie de Bourgogne pour les Templiers, langue d'Auvergne

et grand prieuré d'Auvergne pour les Hospitaliers), et la Franche-Comté sert donc régulièrement de relais administratif dès l'implantation des ordres militaires au XII<sup>e</sup> siècle, avec des responsables des commanderies de Franche-Comté ou du diocèse de Besançon. Cet espace détient en effet une grande cohérence sur le temps long, non seulement religieuse (diocèse de Besançon), mais aussi politique et administrative (comté de Bourgogne, parlement de Besançon).

En effet, à part la Franche-Comté qui sert de relais informel, il n'y a aucun intermédiaire entre le vaste grand prieuré d'Auvergne (unique grand prieuré de la langue d'Auvergne) et les différentes commanderies. Selon la carte des commanderies de Franche-Comté et de leurs membres (fig. 2), on compte une dizaine de commanderies pour la Franche-Comté, mais le nombre se réduit progressivement : seuls neuf établissements ont ce statut lors de l'enquête pontificale de 1373<sup>6</sup>, et

<sup>6</sup> Gérard Moysé, « Les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem dans le diocèse de Besançon en 1373 », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, vol. 85, n° 2, 1973, pp. 455-514.

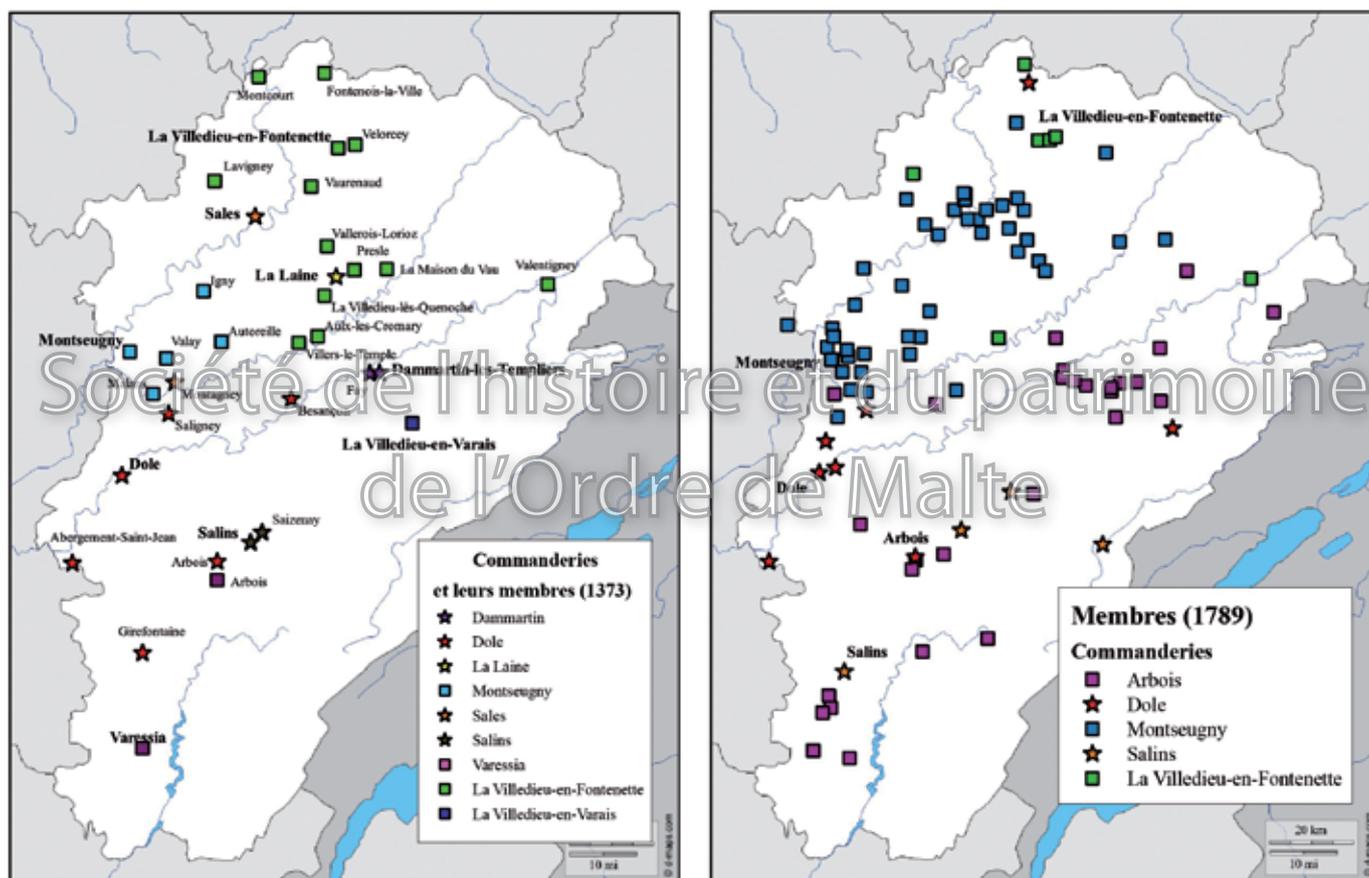


Fig. 2 - Carte des commanderies de Franche-Comté et de leurs membres, en 1373 et 1789.

ce nombre tombe à six à la veille de la Révolution. Cela ne représente qu'un dixième des 56 commanderies de la langue d'Auvergne, selon l'index du fonds du grand prieuré d'Auvergne conservé aux Archives départementales du Rhône<sup>7</sup>, mais les commanderies de Franche-Comté possèdent bien plus de possessions ou membres, près d'une centaine, soit le quart de toute la langue d'Auvergne.

Avec des commanderies possédant 18 membres en moyenne (et en pratique, quelques membres seulement pour certaines, contre une trentaine pour d'autres), on comprend l'importance de la localisation des archives, qui servent de preuves pour collecter le revenu des différents droits, et justifier leur existence devant la justice. Chaque échelon, présenté dans un schéma récapitulatif (fig. 3), est en effet susceptible de produire des archives, en créant ou recevant des documents, concernant son activité (gestion) ou ses relations avec les échelons inférieurs et supérieurs (correspondance, procès-verbal de visite, injonction...) ce qui pose les questions suivantes : quel document doit-on conserver à quel échelon, avec quels moyens et pour quel usage ? Il faut donc bien distinguer les différents niveaux, aussi Joseph Delaville Le Roulx, dans l'introduction des *Documents concernant*

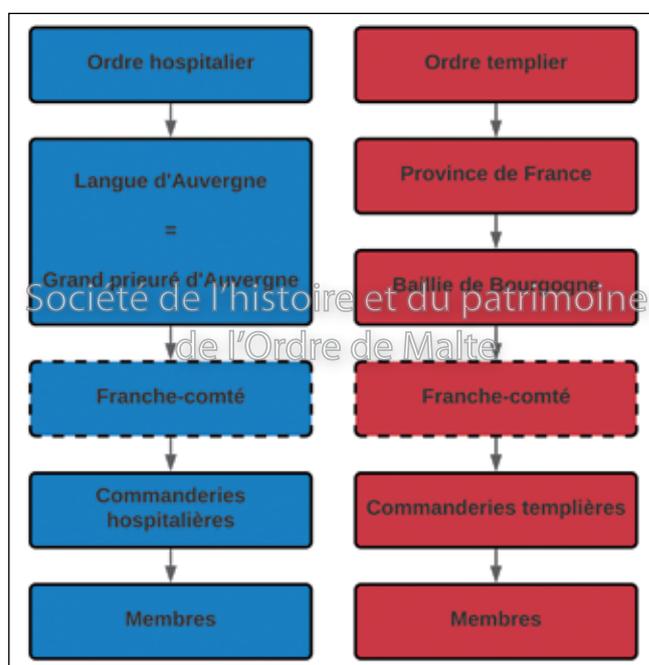


Fig. 3 - Hiérarchie des circonscriptions des Hospitaliers et des Templiers englobant les commanderies de Franche-Comté.

les Templiers, extraits des archives de Malte<sup>8</sup>, sépare-t-il bien les archives générales (au siège de l'ordre) et particulières (dans chaque commanderie). Mais en réalité

<sup>7</sup> Archives départementales du Rhône et René Lacour, *Index alphabétique des noms de personnes et de lieux relevés dans l'inventaire du fonds de l'Ordre de Malte (48 H)*, Lyon, Archives départementales, 1978, 386 p.

<sup>8</sup> Joseph Delaville Le Roulx, *Documents concernant les Templiers, extraits des archives de Malte*, Paris, France, E. Plon et Cie, 1882, 53 p.

## Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

---

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,  
vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse : 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : [histoirepatrimoinemalte@gmail.com](mailto:histoirepatrimoinemalte@gmail.com)